



Rapport annuel 2013
sur le prix et la qualité du service public
d'assainissement

Sommaire

Introduction : Compétences et modalités de gestion du service
d'assainissement du SIARCE

I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

II- Les Chiffres clés

La patrimoine	P 14
Les indicateurs de performance — Réseaux	P 15
Les indicateurs de performance — STEP	P 16
Les indicateurs de performance — abonnés	P 17

III- Le bilan d'exploitation 2013

Les Réseaux	P 21
Les systèmes de traitements	P 22

IV- Le Prix de l'eau

Factures 120m ³	P 30
Les recettes	P 46

V- L'Assainissement Non Collectif :

Le périmètre	P 36
Présentation	P 37
Bilan	P 38
Les tarifs	P 39

VI- Synthèse des actions du SIARCE

Les travaux 2013	P 53
Le taux de renouvellement	P 53
Les projets et études pour les années à venir	P 54
Actions menées par le SIARCE	P 55

Glossaire

P 56



Compétences et modalités de gestion du service assainissement du SIARCE.

Le SIARCE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau, est un syndicat à la carte qui regroupe 42 communes réparties sur trois départements : l'Essonne (91), le Loiret (45) et la Seine-et-Marne (77). Il assure de manière optionnelle, comme ses statuts l'y autorise les compétences :

- **collecte des eaux usées,**
- **transport des eaux usées,**
- **traitement des eaux usées,**
- **la collecte et le traitement des eaux pluviales,**
- **gestion du service public d'assainissement non collectif.**

L'exploitation du service d'assainissement collectif, s'effectue essentiellement au travers de contrats de délégation de service public tandis que le service d'assainissement non collectif est géré par les services du SIARCE.

Le SIARCE est propriétaire des équipements et responsable des investissements. Il assure au quotidien le suivi technique et financier et la bonne exécution des différents contrats d'affermage. Le SIARCE assure la gestion et le suivi de huit contrats de délégation de service public pour cette compétence. cinq des ces contrats ont été signés avec la Société des Eaux de l'Essonne (SEE, filiale de la Lyonnaise des Eaux) et les trois autres ont été signés avec le Délégué Veolia.

Par ailleurs pour l'année 2013, le SIARCE assure la gestion en régie, par le biais de marché de prestation de services, de la collecte des eaux usées pour une commune et de la collecte et le traitement des eaux pluviales de deux communes.

Pour l'ensemble de ces contrats et marchés le délégataire, ou titulaire, est chargé de l'entretien des installations, du renouvellement des canalisations pour toute longueur inférieure à 6 mètres et du renouvellement des parties électromécaniques des ouvrages. Il assure également l'ensemble des relations avec les abonnés.

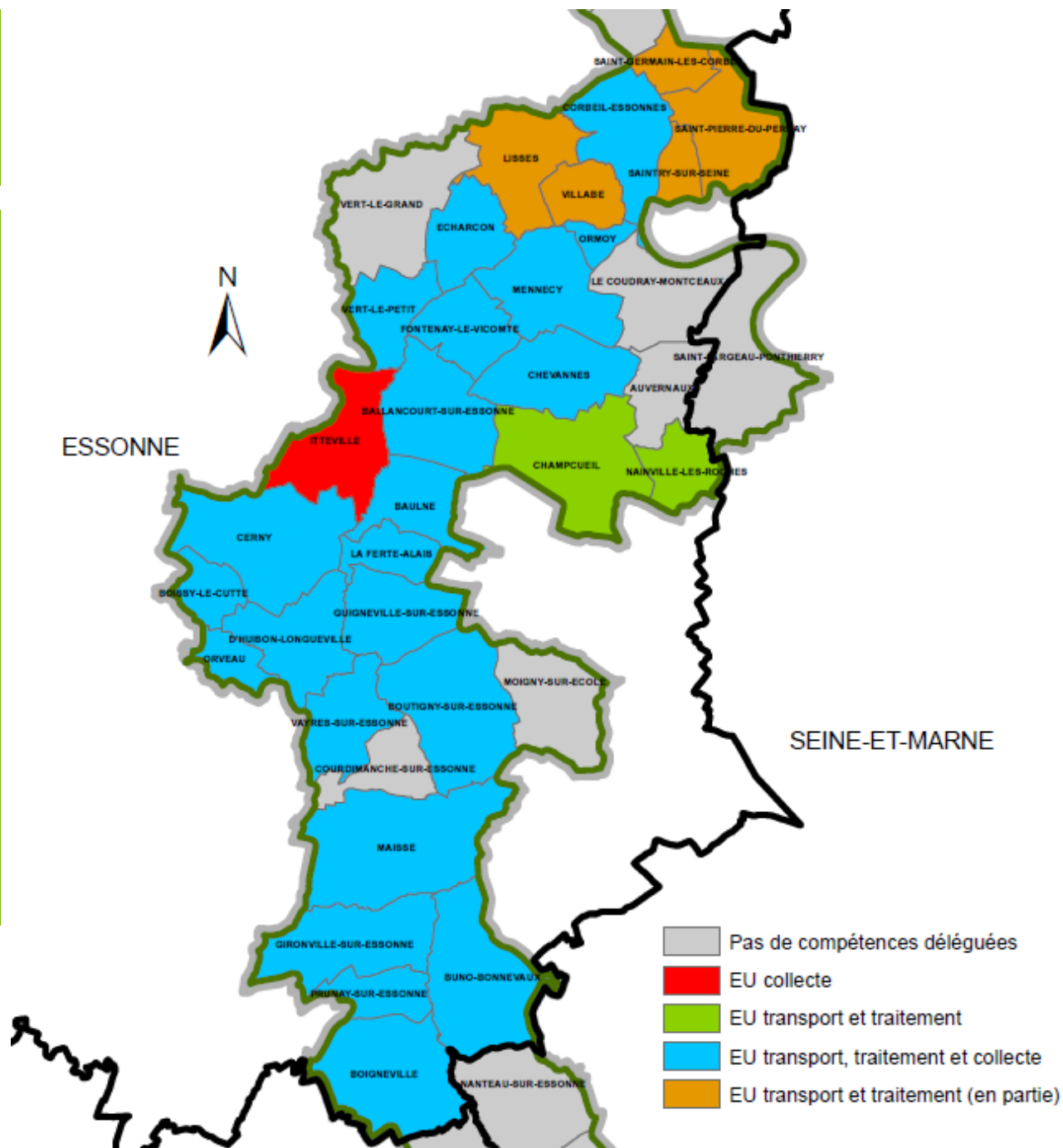


Compétences et modalités de gestion du service assainissement collectif du SIARCE

La carte ci-contre présente une synthèse des compétences « assainissement collectif » gérées par le SIARCE au 1er mai 2014.

A cette date le SIARCE assure la compétence :

- collecte des eaux usées pour les communes en bleu et en rouge
- Transport traitement pour les communes en vert bleu et ocre



Le système d'assainissement collectif

Qu'est ce qu'un système d'assainissement ?

Un système d'assainissement regroupe plusieurs étapes spécifiques mais interconnectées qui sont nécessaires pour rejeter au milieu naturel, une eau traitée. Ce système d'assainissement est une chaîne dont chacune des étapes est un maillon. Il existe cinq maillons essentiels présentés ci-contre :

Il est impératif de considérer ce système comme un ensemble et de ne pas dissocier : les rejets des **Installations privées**, la **Collecte**, le **Transport**, le **Traitement** et la gestion des **Déchets** qui constituent des étapes complémentaires dans un **système global**.

Il faut distinguer le réseau unitaire où les eaux usées et les eaux pluviales sont collectées dans les mêmes canalisations, du réseau séparatif où les canalisations sont distinctes.

Les réseaux gérés par le SIARCE sont de type séparatifs.

Les installations privées

Ce maillon comprend l'ensemble des équipements qui participent à l'évacuation des eaux usées et des eaux pluviales situées en domaine privé (ex : douche, lavabo, canalisations d'assainissement intérieures).

Les réseaux de transport

Le réseau de transport des eaux usées appartient au Syndicat. Il achemine l'ensemble des effluents du bassin de collecte-épuration jusqu'à l'unité de traitement, soit par gravité quand la topographie le permet, soit par refoulement grâce à des pompes.

La maîtrise et valorisation des déchets

Ils résultent de différentes étapes de traitement.
Les boues d'épuration - le biogaz - les sables - les graisses - les refus de dégrillage.

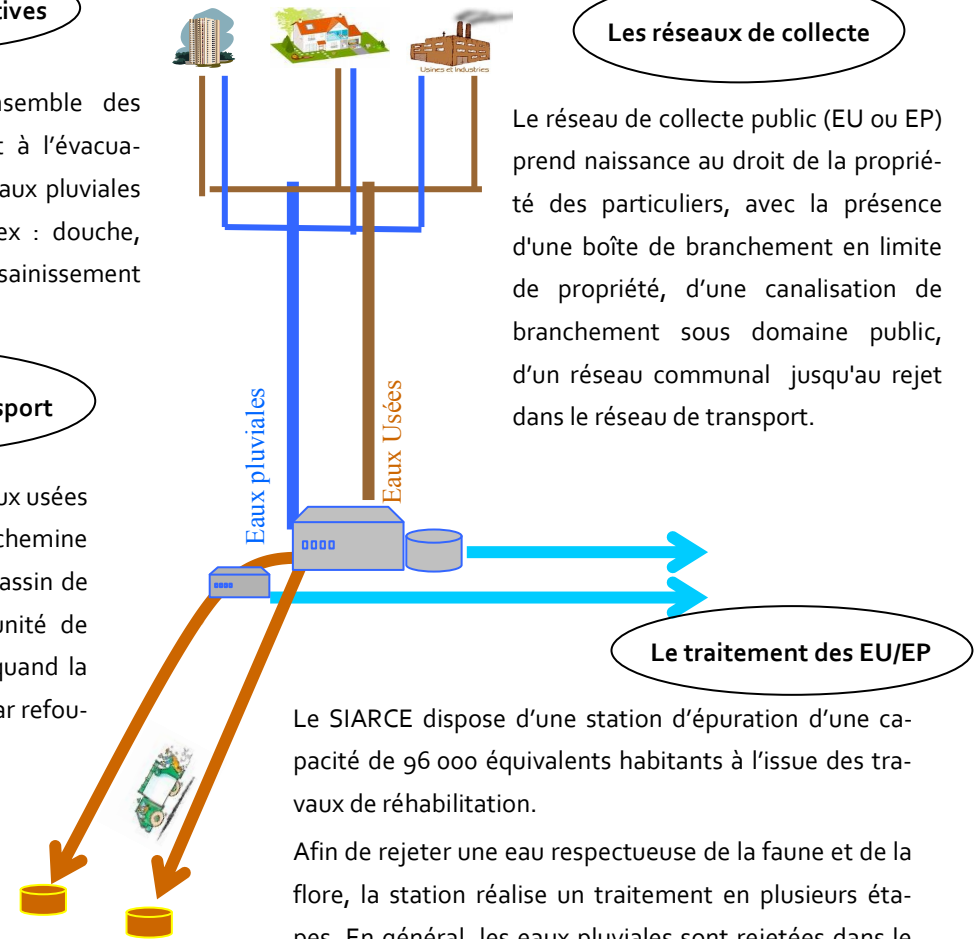
Les réseaux de collecte

Le réseau de collecte public (EU ou EP) prend naissance au droit de la propriété des particuliers, avec la présence d'une boîte de branchement en limite de propriété, d'une canalisation de branchement sous domaine public, d'un réseau communal jusqu'au rejet dans le réseau de transport.

Le traitement des EU/EP

Le SIARCE dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 96 000 équivalents habitants à l'issue des travaux de réhabilitation.

Afin de rejeter une eau respectueuse de la faune et de la flore, la station réalise un traitement en plusieurs étapes. En général, les eaux pluviales sont rejetées dans le milieu naturel sans épuration. Celles qui font l'objet d'un traitement subissent une simple décantation (dessablage-déshuilage).



I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

a- Le Bassin « Exona »

La gestion de ce bassin est assurée par :

– un contrat de DSP :

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/01/2012 - Fin : 31/12/2021

Avenant 1 : 01/08/2013

Périmètre affermé : - transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration du SIARCE « Exona » de l'ensemble du bassin coloré sur la carte ci-contre

- collecte des eaux usées et des eaux pluviales des communes de Corbeil-Essonnes, Mennecy, Vert-Le-Petit, Fontenay-le-Vicomte et Echarcon

– un contrat de DSP :

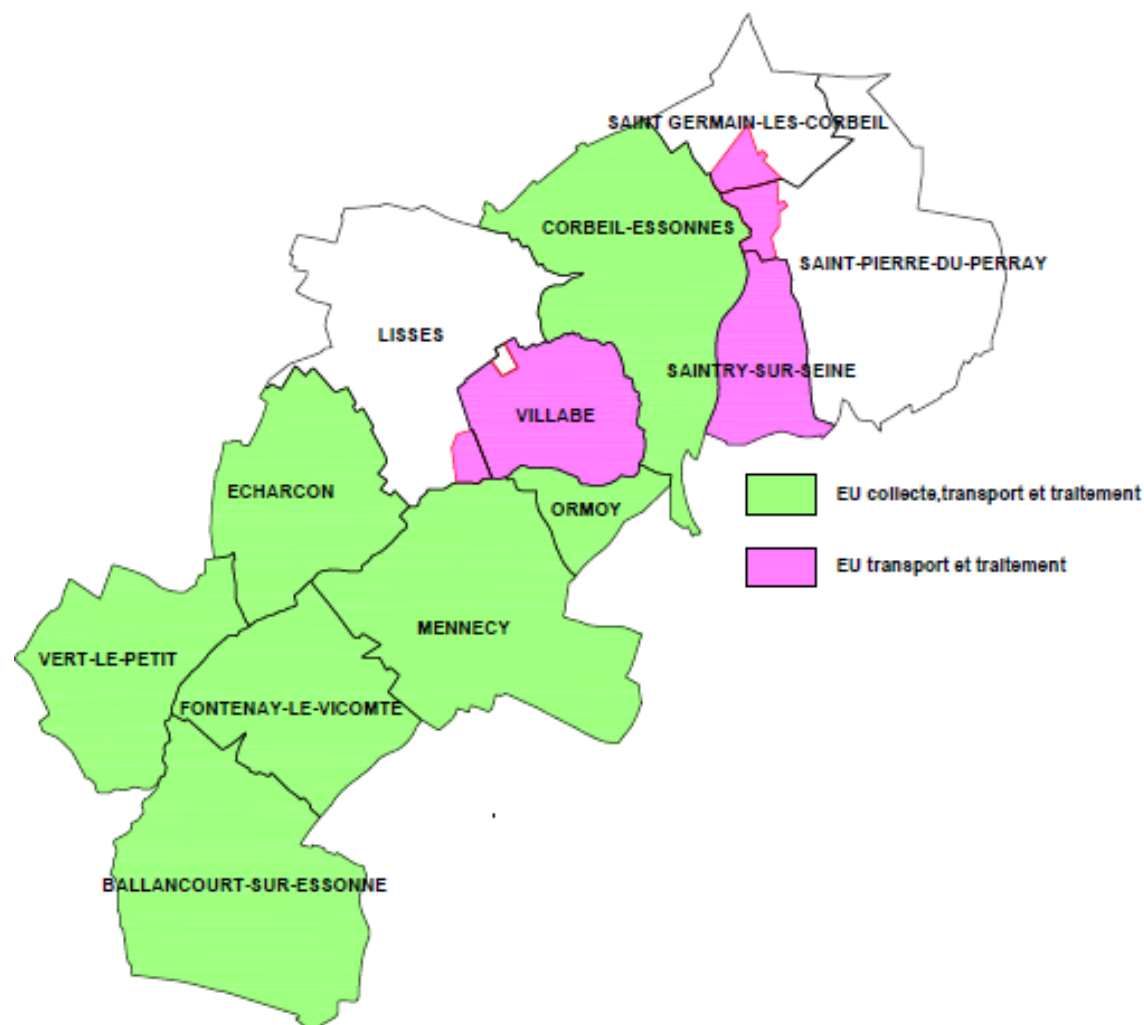
Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 27/10/2003 - Fin : 31/08/2015

Périmètre affermé :

- collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la commune d'Ormo

– deux marchés de prestation de service permettant d'assurer la collecte des eaux usées pour l'un et des eaux pluviales pour l'autre de la commune de Ballancourt-sur-Essonne.



Commentaire :

La commune de Ballancourt-sur-Essonne nous ayant délégué la compétence à compter de 2014 le contrat de collecte de ne sera pas présenté dans le présent document

I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

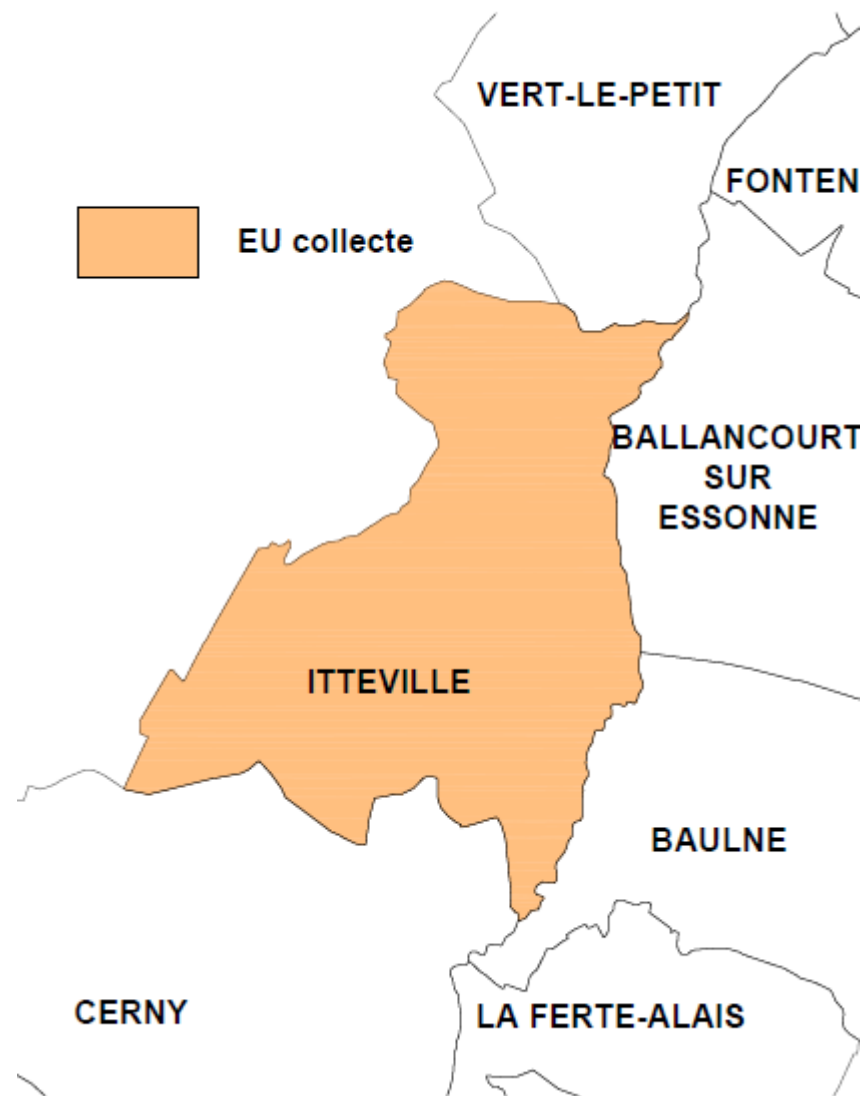
b- Le Bassin de la commune d'Itteville

L'exploitation du patrimoine eaux usées et eaux pluviales de la commune d'Itteville est assurée en régie. Pour l'année 2013, par le biais de deux marchés :

- Un marché de gestion des ouvrages d'eaux usées et d'eaux pluviales

Attributaire : SANITRA

- un marché de maintenance des équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage.



I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

c– Le Bassin de collecte épuration du Plateau de Champcueil (SIAPC)

La gestion de ce bassin est assurée par :

- un contrat de DSP :

Délégataire : Veolia

Début : 01/04/2001 - Fin : 05/12/2014

Avenant 1 : 06/12/2002

Périmètre affermé : transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration du Plateau de Champcueil de l'ensemble du bassin coloré sur la carte ci-contre

- un contrat de DSP :

Délégataire : Veolia

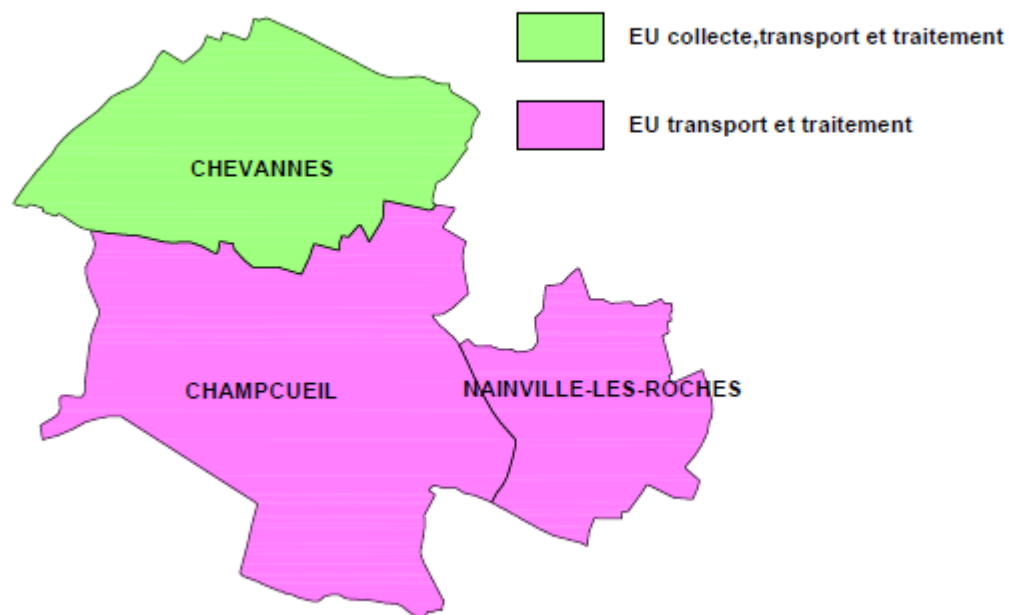
Début : 18/10/2001 - Fin : 17/10/2014

Avenant 1 : 18/10/2013

Avenant 1 : 27/06/2006

Périmètre affermé : collecte des eaux usées de la commune de Chevannes

- un marché de prestation de service permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales de la commune de Chevannes

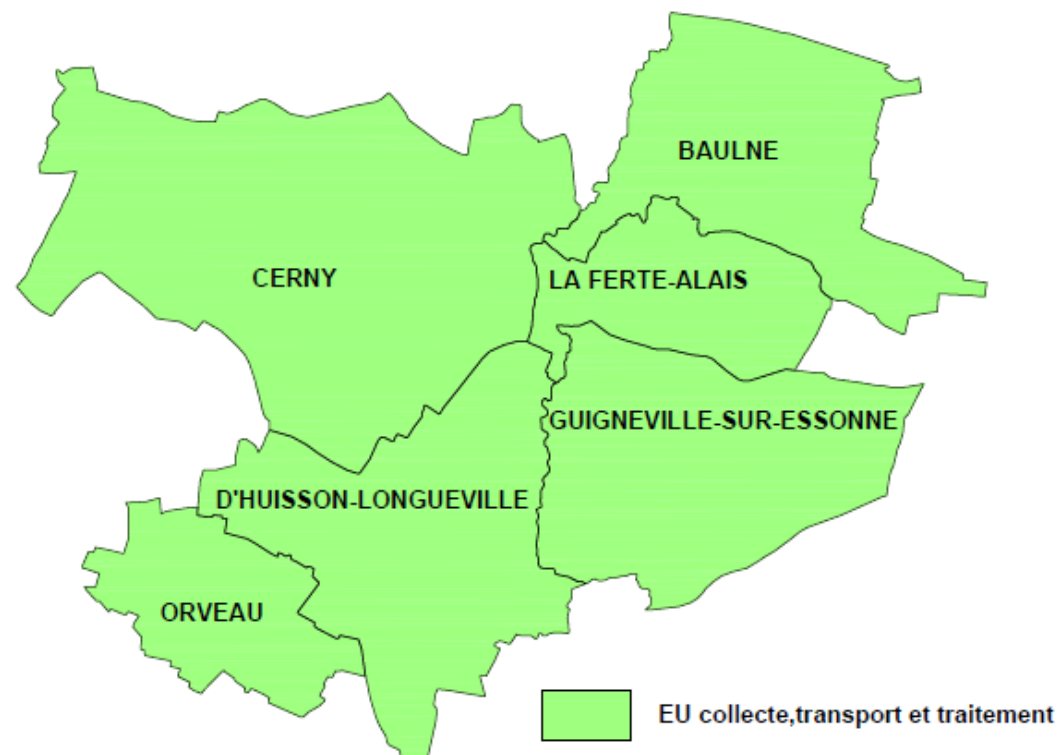


I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

d- Le Bassin de collecte épuration de la région de la Ferté-Alais (SIARLFA)

La gestion de ce bassin est assurée par :

- un contrat de DSP :
Déléataire : Veolia
Début : 01/01/2007 - Fin : 31/12/2018
Périmètre affermé : la collecte le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Baulne de l'ensemble du bassin coloré sur la carte ci-contre
- deux marchés de prestation de service permettant d'assurer la collecte et le traitement des eaux pluviales des communes de Cerny et la Ferté-Alais



I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

e- Le Bassin de Boissy-le-Cutté

La gestion de ce bassin est assurée par :

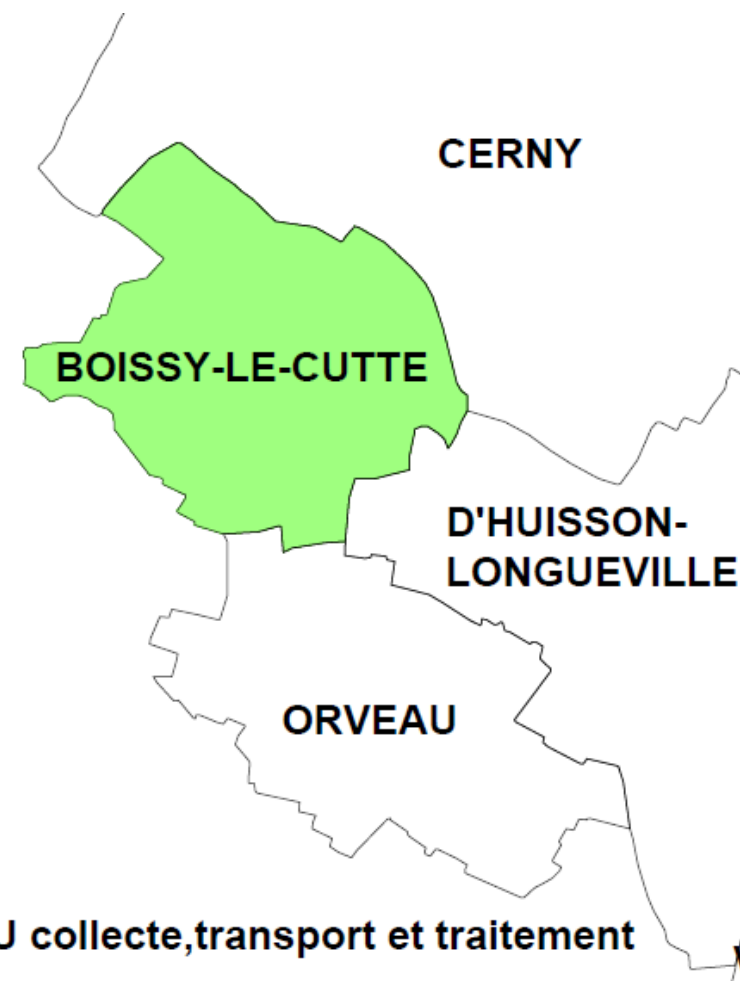
– un contrat de DSP :

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/07/2007 - Fin : 30/06/2017

Périmètre affermé : - La collecte le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de la commune de Boissy le Cutté

- collecte des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Boissy le Cutté



I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

f- Le Bassin de collecte épuration de Boutigny Vayres (SIAVB)

La gestion de ce bassin est assurée par :

– un contrat de DSP :

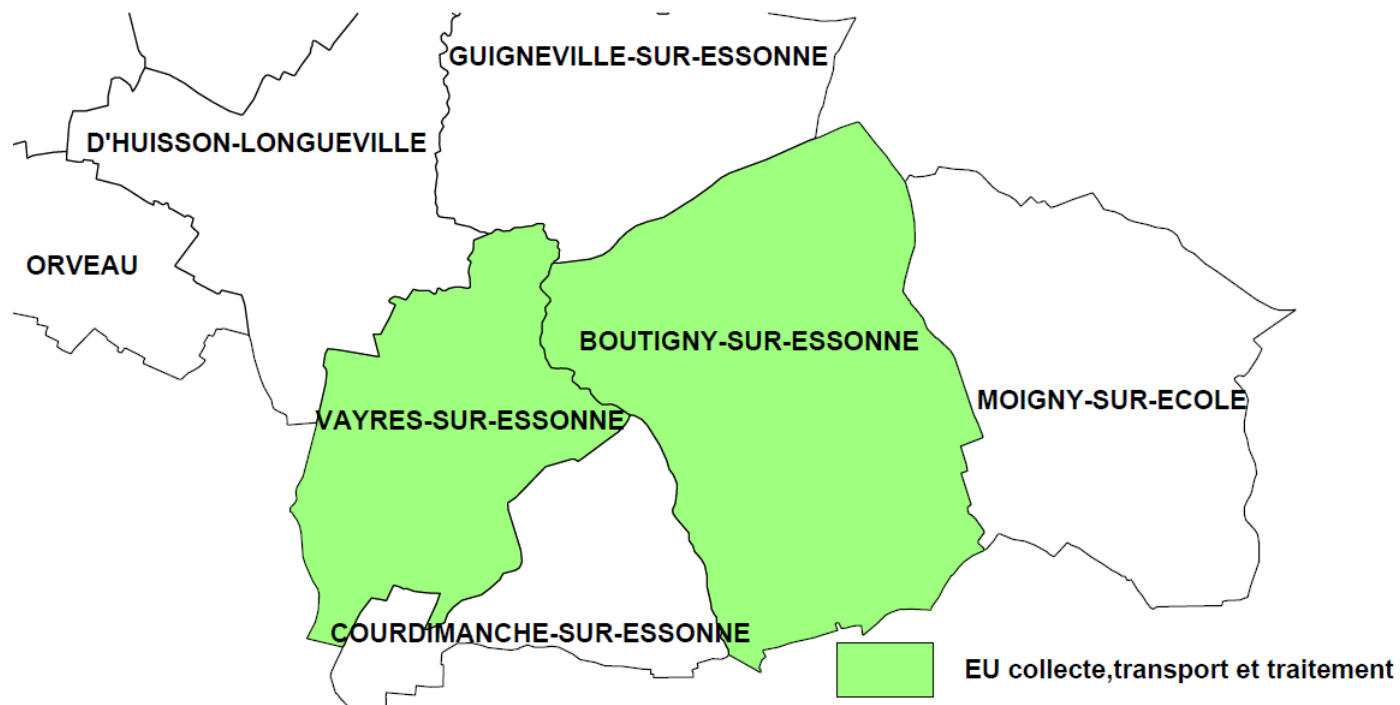
Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/01/2012 - Fin : 31/12/2021

Avenant 1 : 01/01/2014

Périmètre affermé : la collecte le transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Boutigny-sur-Essonne de l'ensemble du bassin coloré sur la carte ci-contre

La collecte et le traitement des eaux pluviales



I- Les bassins de collecte épuration gérés par le SIARCE

g- Le Bassin la région de Maise

La gestion de ce bassin est assurée par :

– un contrat de DSP :

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/07/2013 - Fin : 30/06/2025

Périmètre affermé : - transport et le traitement des eaux usées à la station d'épuration de Maise de l'ensemble du bassin coloré sur la carte ci-contre

- collecte des eaux usées de la commune de

Maise

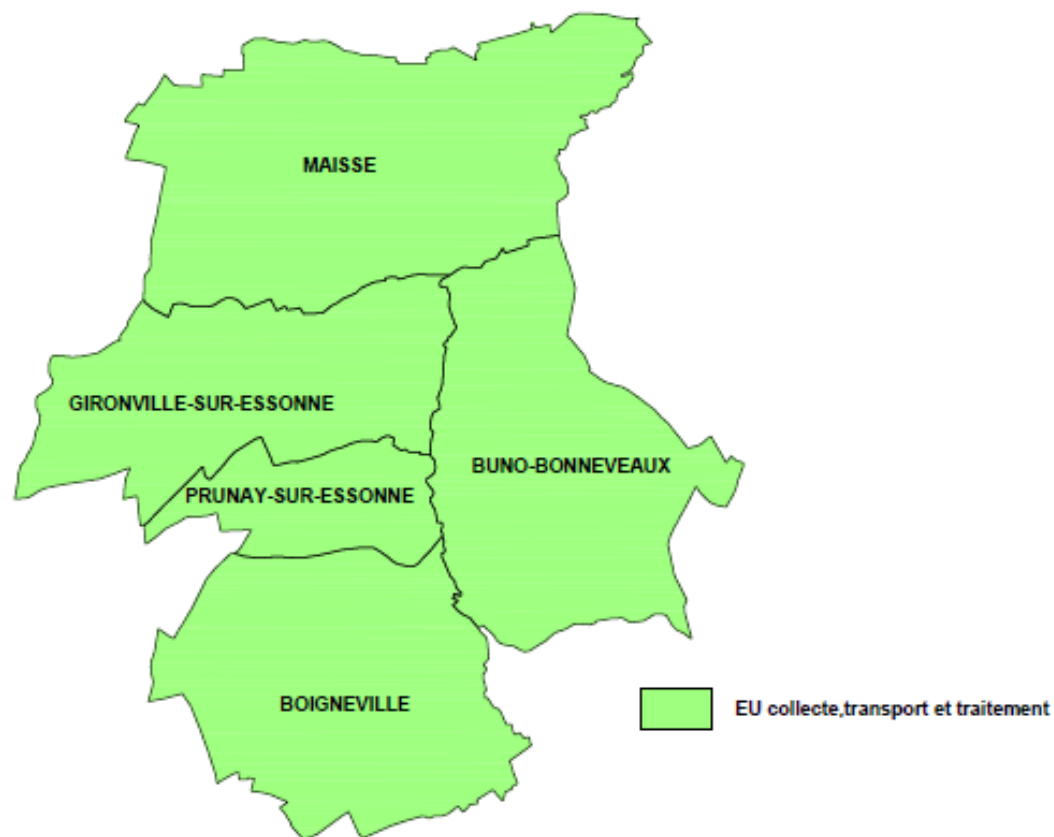
– un contrat de DSP :

Délégataire : Société des Eaux de l'Essonne (SEE)

Début : 01/07/2013 - Fin : 30/06/2025

Périmètre affermé :

- collecte des eaux usées des commune de Gironville-sur-Essonne, Prunay-sur-Essonne, Buno-Bonneveaux et Boigneville



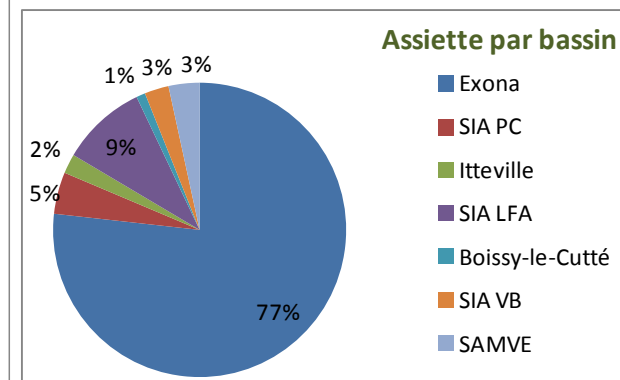
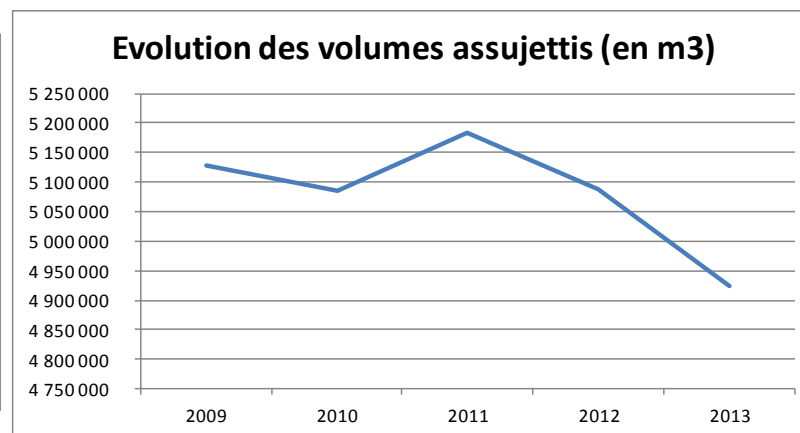
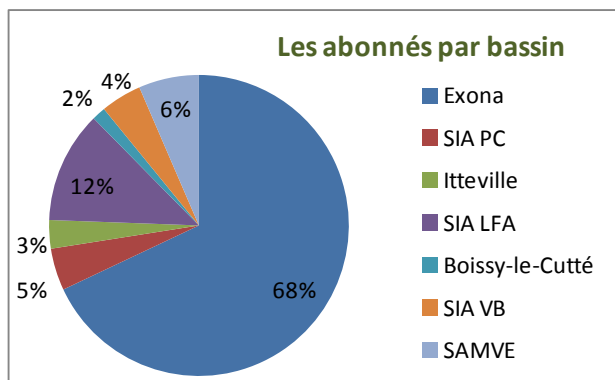
II- Les Chiffres clés

II.1 - Les Chiffres clés

a- Le patrimoine

		Exona	SIA PC	Itteville	SIA LFA	Boissy-le-Cutté	SIA VB	Bassin Maisse	TOTAL 2013
Nombre d'habitants		95 759	4 966	6 641	11 318	1 327	4 073	4 794	128 878
Transport traitement	Nombre d'abonnés	21 470	1 436		3 813	465	1 392	1 891	30 467
	Volumes traités assujettis	3 864 051	232 419		474 626	49 611	133 721	170 853	4 925 281
Collecte	Nombre d'abonnés	14 487	489	971	3 813	465	1 392	1 891	23 508
	Volumes collectes assujettis	3 218 687	63 198	108 428	474 626	49 611	133 721	170 853	4 219 124
Consommation par abonnés		222	162	112	124	107	96	90	162
Taux de desserte		95%	*	60%	*	95%	87%	87%	85%
Nombre de conventions de déversement		8	-	-	-	1	1	8	18
Linéaires de réseau d'eaux usées (km)		217,12	13,09	26,40	72,30	5,92	25,05	39,63	399
Linéaires de réseau d'eaux pluviales (km)		183,68	6,14	9,72		5,19	12,78		217,51
Nombre de postes de relèvement		45	7	8	19	1	9	22	111
STEP (équivalent habitants)		96 000	6 833		15 000	1 500	7 000	6 000	132 333

* Information non communiquée par le délégataire



II.2 - Les Chiffres clés - Les indicateurs de performance

a– Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (note sur 120) - (P202.2B)

	2012 (note sur 100)	2013 (note sur 120)	Evolution
Exona	60	28	↘
SAMVE	48,5	81	↗
SIA LFA	20	15	↘
SIA PC	20	15	↘
Itteville			→
Boissy-le-Cutté	57	29	↘
SIABV	40	28	↘

Il faut noter que l'arrête du 2 décembre 2013 modifie l'arrête du 2 mai 2007 relatif au à l'indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux. En effet, il introduit un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points). Cet arrête stipule que l'atteinte du seuil de 40 points (sur 45 attribuables) conditionne l'attribution des points suivants. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice. Le détail du calcul de cet indicateur est présenté dans le glossaire.

b– Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Nombre / 1000 habitants desservis	2012	2013	Evolution
Exona	0,0 ‰	0,0 ‰	→
SAMVE	0,0 ‰	0,0 ‰	→
SIA LFA	0,0 ‰	0,0 ‰	→
SIA PC	0,0 ‰	0,0 ‰	→
Itteville			→
Boissy-le-Cutté	0,0 ‰	0,0 ‰	→
SIABV	0,0 ‰	0,0 ‰	→

Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite a un incident du a l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporte a 1 000 habitants desservis. Le détail du calcul de cet indicateur est présenté dans le glossaire.

c– Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées - (D255.3)

Note sur 120	2012	2013	Evolution
Exona	60	ND	↗
SAMVE	ND	ND	→
SIA LFA	ND	ND	→
SIA PC	ND	0	↘
Itteville			→
Boissy-le-Cutté	ND	ND	→
SIABV	ND	ND	→

La connaissance fine de ces points de rejet et l'évaluation de la pollution rejetée sont nécessaires pour maîtriser l'impact environnemental du réseau d'assainissement. L'indicateur permet de mesurer l'avancement de cette politique. Le détail du calcul de cet indicateur est présenté dans le glossaire.

II.2 - Les Chiffres clés - Les indicateurs de performance

D- Les indicateurs sur les performances des systèmes de traitement

Conformité des équipements d'épuration (P204.3)	2012	2013	Evolution	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	2012	2013	Evolution
Exona	Oui	oui	→	Exona	Oui	95%	↘
SAMVE	Oui	Oui	→	SAMVE	ND	Oui	↗
SIA LFA	OUI	OUI	→	SIA LFA	100%	100%	→
SIA PC	oui	oui	→	SIA PC	100%	100%	→
Boissy-le-Cutté	Oui	oui	→	Boissy-le-Cutté	Oui	100%	↘
SIABV	Oui	Oui	→	SIABV	Oui	Oui	→

Conformité de la performance des équipements d'épuration (P254.3)	2012	2013	Evolution	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation P(206.3)	2012	2013	Evolution
Exona	88%	44%	↘	Exona	100%	100%	→
SAMVE	Oui	Oui	→	SAMVE	100%	100%	→
SIA LFA	100%	100%	→	SIA LFA	100%	100%	→
SIA PC	100%	100%	→	SIA PC	100%	100%	→
Boissy-le-Cutté	100%	100%	→	Boissy-le-Cutté	100%	100%	→
SIABV	100%	100%	→	SIABV	100%	100%	→

Les principaux documents réglementaires régissant l'auto surveillance sont le décret du 3 juin 1994 sur le calendrier de mise en conformité de la collecte et du traitement ainsi que l'arrête assainissement du 22 juin 2007 qui remplace les arrêtes du 22 décembre 1994 concernant les installations de plus de 2 000 EH et du 21 juin 1996 pour les installations de moins de 2 000 EH.

La baisse de la conformité de la performance des équipements d'épuration d'Exona est due à l'incident du 25 janvier 2013 suite à la rupture de la grille située au centre du bassin d'anoxie.

II.2 - Les Chiffres clés - Les indicateurs de performance

e– Taux d’impayés sur les factures d’eau de l’année précédente - (D257.0)

en %	2012	2013	Evolution
Exona	0,48%	0,82%	↗
SAMVE	2,64%	0,86%	↘
SIA LFA	0,35%	0,78%	↗
SIA PC	0,18%	2,39%	↗
Boissy-le-Cutté	5,49%	1,00%	↘
SIABV	0,49%	0,76%	↗

Il correspond au taux d’impayés au 31/12 de l’année N sur les factures émises au titre de l’année N-1.

Le montant facturé au titre de l’année N-1 comprend l’ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies Navigables de France et la TVA liée à ces postes.

Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ».

Le détail du calcul de cet indicateur est présenté dans le glossaire.

b– Taux de réclamations — (P155.1 et P205.3)

nombre pour pour 1000 abonnés	2012	2013	Evolution
Exona	14,00	29,79	↗
SAMVE	11,85	12,16	↗
SIA LFA	ND	ND	→
SIA PC	ND	Nd	→
Boissy-le-Cutté	8,16	14,40	↗
SIABV	22,67	42,39	↗

Ces réclamations peuvent être reçues par l’opérateur ou directement par la collectivité. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d’abonnés divisé par 1 000.

On note une augmentation de cet indicateur sur la totalité du périmètre. Le délégataire justifie cette augmentation par la prise systématique de toute demande de renseignements techniques dans les réclamations alors que cela n’était pas le cas avant.

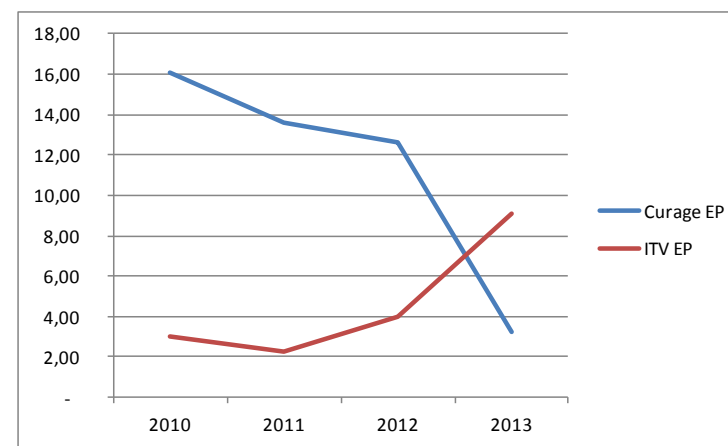
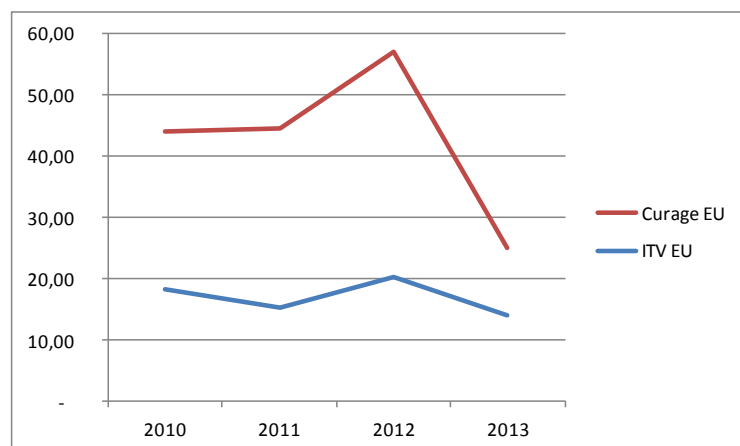
Le détail du calcul de cet indicateur est présenté dans le glossaire.

III– Le bilan d'exploitation 2013

III.1 - Le bilan de l'exploitation 2013 – Le système de transport-collecte

a– L'entretien des réseaux

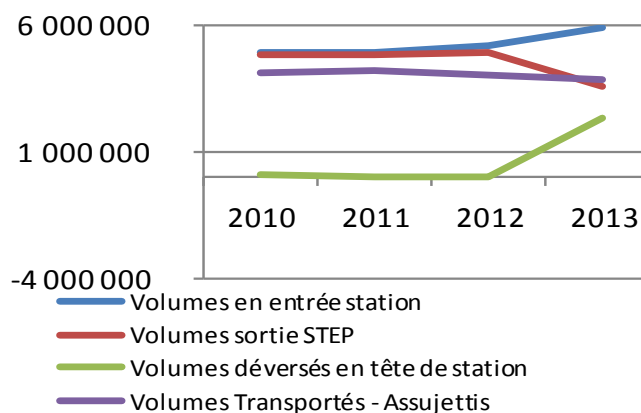
	Exona	SIA PC	Itteville	SIA LFA	Boissy-le-Cutté	SIA VB	SAMVE	TOTAL 2013	TOTAL 2012	N/N-1
Taux de points noirs (pour 100 km)	6,30	-	4,00	4,15	-	2,59	5,06	22,10	27,31	-19%
Linéaire de curage eaux usées préventif (en km)	10,02	1,70	4,16	8,80	-	0,03	14,69	39,40	57,14	-31%
Linéaire de curage eaux pluviales préventif (en km)	1,25		1,95		-	-		3,20	12,64	-75%
Inspections télévisées de canalisations eaux usées (en km)	9,57	0,21	0,91	3,30	-	-	4,42	18,42	20,27	-9%
Inspections télévisées de canalisations eaux pluviales (en km)	8,30		0,42		0,36	-		9,07	3,97	128%
Nombre d'obstruction de canalisation eaux usées	66	3		24	4	3	3	103,00	170,00	-39%
Taux de désobstructions des canalisations eaux usées (nb/100 km de réseau)	30,40	22,93	18,94	33,20	36,00	11,98	7,57			
Nombre d'obstruction de branchements	65	1		24	3	-	1	94,00	132,00	-29%
Taux de désobstructions des branchements (pour 1000 abonnés)	0,45	0,70	0,17	6,03	6,45	-	0,53			



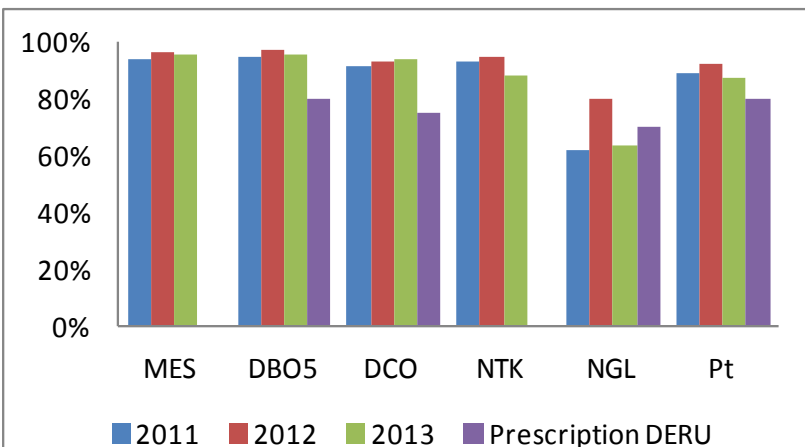
III.2 - Le bilan de l'exploitation 2013 – Systèmes de traitement

a – Systèmes de traitement – EXONA

Fiche d'identité de la Station	2012	2013
Capacité (équivalent habitant)		96 000
Volumes nominal (m3/j)		15 620
Procédé	Biologique (boues activées)	
Exutoire	Seine	
Boues produites (TMS)	1 628	1 218
Filière chaux (en tMS)	202	-
Compostage (en tMS)	898	710
Cogénération - Biogaz produit (kWh)	1 042 210	



La forte augmentation des volumes bypassés en tête de station ainsi que la diminution des volumes traités s'explique par le sinistre survenu le 25 janvier 2013 suite à la rupture d'une partie de la grille située au centre du bassin d'anoxie. Cependant 67% des effluents « déversés en tête de station » ont pu être transférés et donc traités à la CA d'Evry.



Conformité de la station d'épuration - Rendement épuratoire						
	Prescriptions DERU	Prescriptions l'arrêté préfectoral du 13/07/07	Rendements moyens 2013	nombre de dépassements	Nb valeurs rédhitoires	conformité
DBO ₅	80%	93%	96%	1	4	non
DCO	75%	89%	95%	1	4	non
MES		95%	94%	23	1	non
NGL	70%	75%	89%	5	46	non
P _{total}	80%	90%	63%	41	5	non

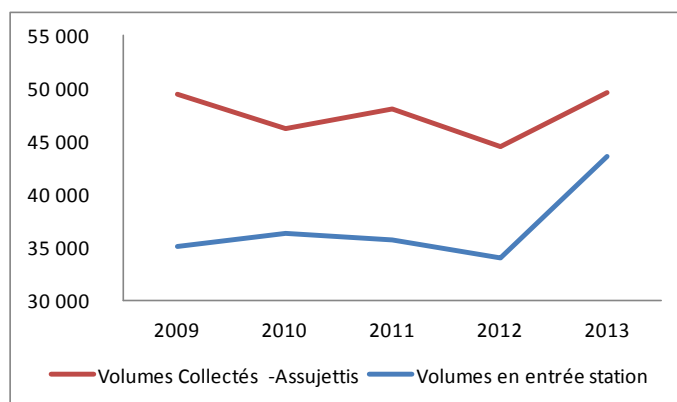
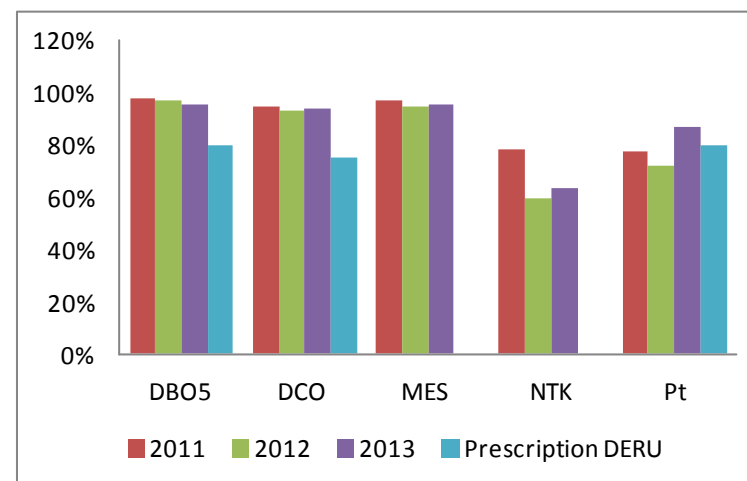
Les échantillons moyens journaliers doivent respecter les prescriptions de rejet selon la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) et celles de l'arrêté sans toutefois dépasser les valeurs rédhitoires. La qualité de l'eau traitée en 2013 n'est pas conformes aux prescriptions car les rejets ont été impactés par l'incident de janvier et ces conséquences durables sur l'usine.

III.2 - Le bilan de l'exploitation 2013 – Systèmes de traitement

a – Systèmes de traitement – Boissy-le-Cutté



Fiche d'identité de la Station	2013	2012
Capacité (équivalent habitant)	1500	1500
Volumes nominal (m3/j)	225	225
Procédé	Biologique (boues activées)	Biologique (boues activées)
Exutoire	Essonne	Essonne
Boues produites (TMS)	8	12,4
Quantité de boues chaulées produites pour épandage agricole (en tonnes)	12,2	17

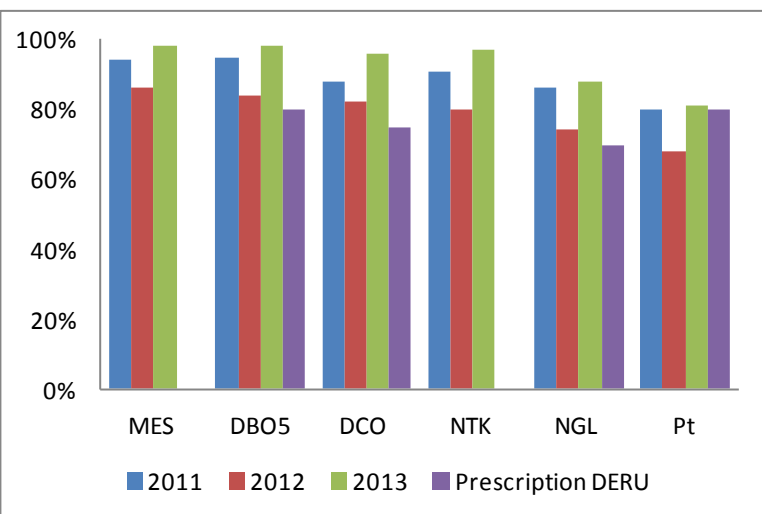
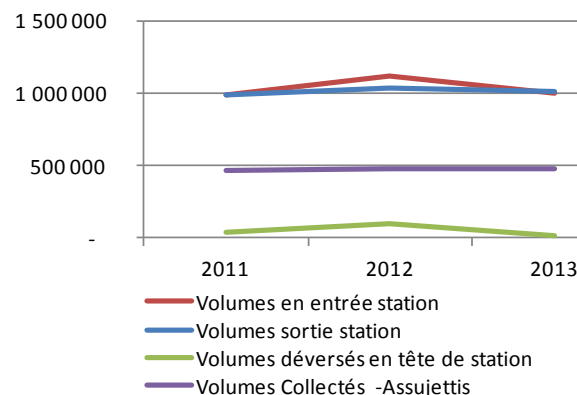


	Prescriptions de rejet selon la Directive Eaux Résiduaires Urbaines		Prescriptions selon l'arrêté préfectoral du 13/07/07		2013	
	Concentration	Rendement	Concentration	Rendement	Conc moy Sortie	Rendement moyen
DBO₅	25 mg/L	80%	25 mg/L	93%	13,5 mg/L	95%
DCO	125 mg/L	75%	90 mg/L	89%	42,04 mg/L	94%
MES			20 mg/L	95%	14,2 mg/L	96%
NGL	15 mg/L (*)	70 % (*)	18 mg/L et	75 % et	26,14 mg/L	63%
			15 mg/L (*)	80 % (*)		
P_{total}	2 mg/L (*)	80 % (*)	1 mg/L et	90 % et	1,02 mg/L	87%
			0,9 mg/L (*)	90 % (*)		

III.2 - Le bilan de l'exploitation 2013 – Systèmes de traitement

a – Systèmes de traitement – Baulne

Fiche d'identité de la Station	2012	2013
Capacité (équivalent habitant)	15 000	15 000
Volumes nominal (m ³ /j)	3 000	3 000
Procédé	Boues activées	
Exutoire	Essonne	
Boues produites (TMS)	251	237
Filière chaux (en TMS)	251	237



Conformité de la station d'épuration - Rendement épuratoire

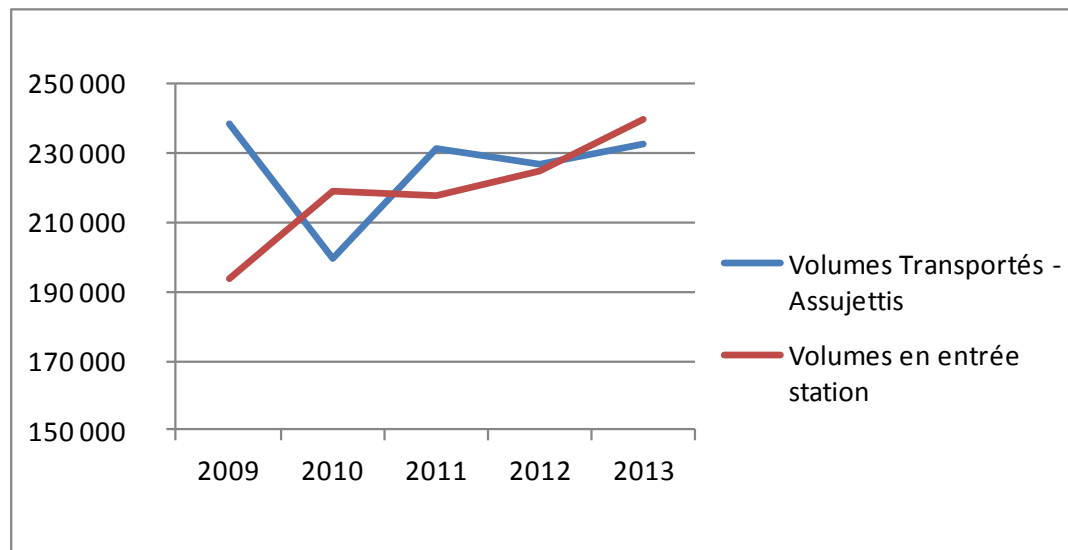
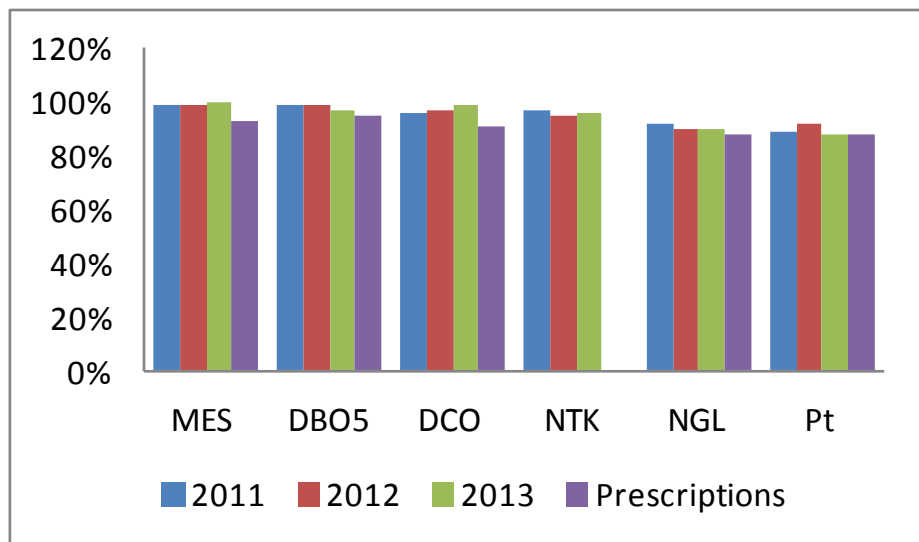
	Prescriptions DERU	Prescriptions l'arrêté préfectoral du 31/12/92	Rendements moyens 2013	conformité
DBO ₅	80%	80%	98%	oui
DCO	75%	75%	96%	oui
MES		90%	98%	oui
NGL	70%	70%	88%	oui
P _{total}	80%	90%	81%	non

La station est conforme à la réglementation en vigueur.
Elle reçoit 91.6% de sa capacité hydraulique et 38.2% de sa charge massique.

III.2 - Le bilan de l'exploitation 2013 – Systèmes de traitement

a– Systèmes de traitement—Champcueil

Fiche d'identité de la Station	2012	2013
Capacité (équivalent habitant)	6 833	
Volumes nominal (m3/j)		
Procédé	Biologique	
Exutoire		
Boues produites (TMS)	146	155
Filière chaux (en tMS)	146	155

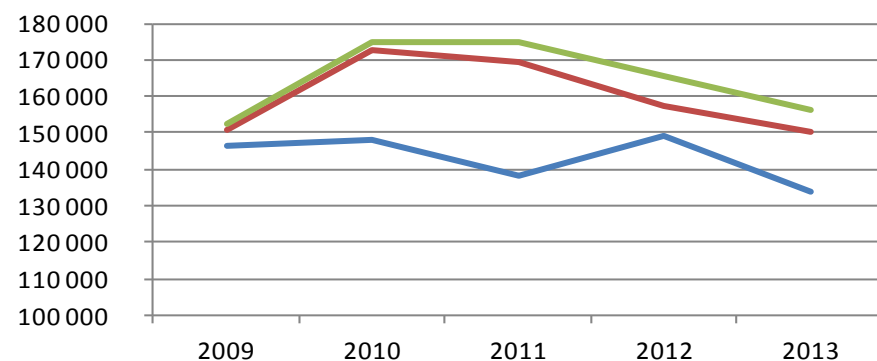


La station reçoit 60% de sa capacité hydraulique de référence et 33,7% de sa capacité massique de référence. La station, les équipements et les rejets sont conformes à la réglementation en vigueur.

III.2 - Le bilan de l'exploitation 2013 – Systèmes de traitement

a – Systèmes de traitement – STEP de Boutigny-sur Essonne

Fiche d'identité de la Station	2012	2013
Capacité (équivalent habitant)	7 000	7 000
Volumes nominal (m ³ /j)	1 400	1 400
Procédé	épuration biologique	
Exutoire	Essonne	
Gestion des boues produites	valorisées en agriculture	
Boues produites (TMS)	66	64
Filière chaux (en tMS)		79



— Volumes Transportés - Assujettis — Volumes en entrée station

— Volumes sortie STEP



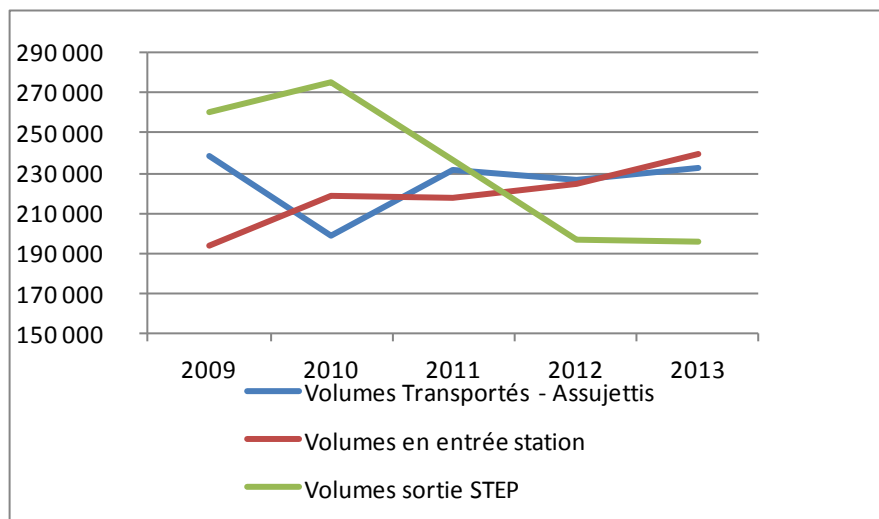
	Prescriptions DERU	conformité
DBO ₅	70%	oui
DCO	75%	oui
MES	90%	oui
NGL	70%	oui
P _{total}	80%	oui

L'arrêté préfectoral de rejet de la station date du 08/08/1993, or, les arrêtés préfectoraux de rejet antérieur à 1994 doivent être révisés. Le dossier de régularisation est en cours d'instruction auprès de la Police de l'Eau.

III.2 - Le bilan de l'exploitation 2013 – Systèmes de traitement

a – Systèmes de traitement – STEP de Maisse

Fiche d'identité de la Station	2013
Capacité (équivalent habitant)	6 000
Volumes nominal (m3/j)	1 200
Procédé - filière eau	Epuration biologique
Exutoire	Essonne
Procédé - filière boue	déshydratation, chaulage et épandage en agriculture
Boues produites (T)	519
Filière chaux (en tMS)	119



Paramètres	Concentration maximale (En mg/L)	Rendement minimum (En %)	Conformité 2013
DBO ₅	25	70	100%
DCO	125	75	100%
MES	35	90	100%
NTK	10	70	100%
NGL	15	70	100%
P _{total}	4	80	100%

IV– Le Prix de l'eau

Le prix de l'eau

Une facture d'eau est composée d'une partie relative à la distribution de l'eau potable et une partie relative à l'assainissement.

Chaque partie se décompose en plusieurs sous-parties :

- Une part revenant à la Collectivité qui détient la compétence afin de financer les investissements,
- Une part revenant à l'exploitant dans le cas de service délégué pour les frais d'exploitation,
- Une part revenant à des organismes publics (Agence de l'Eau, Voies Navigables de France) pour le financement de projets,
- Une taxe sur la valeur ajoutée, de 5,5 % pour l'eau potable et de 7% pour l'assainissement depuis le 1^{er} janvier 2012.

Sur la zone de collecte-épuration du SIARCE, on retrouve dans la partie assainissement :

- Pour la part revenant au SIARCE, pour l'investissement et le contrôle des services :
 - ⇒ Une part Communale Collecte
 - ⇒ Une part Syndicale Transport Traitement
- Pour la part revenant aux exploitants :
 - ⇒ Une part Collecte du Délégué chargé de l'exploitation du réseau communal
 - ⇒ Une part Transport Traitement du Délégué chargé de l'exploitation du service intercommunal (SEE)

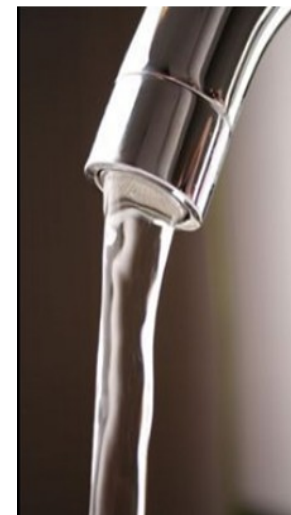
Le Comité Syndical adopte par délibération les montants des redevances pour la partie Collecte et la partie Transport Traitement en fin d'année pour l'exercice à venir. Les tarifs pour l'année 2013 ont été votés au Comité du 13 décembre 2012.

La part revenant aux exploitants est définie dans les contrats d'affermage et est actualisée chaque année.

Les facturations sont trimestrielles, excepté à Fontenay-le-Vicomte et Vert-le-Petit (semestrielles) dont :

- Trois factures reposant sur une consommation estimée (une seule pour Fontenay-le-Vicomte et Vert-le-Petit).
- Une facture de régularisation annuelle suite au relevé de l'index du compteur d'eau par l'exploitant du service.

Les abonnements sont payables d'avance et les consommations sont payables à terme échu.





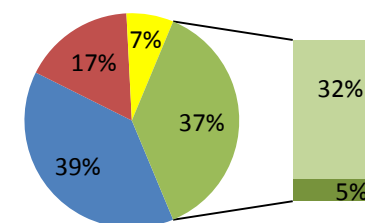
Boissy-le-Cutté

Facture-type 120 m3
BOISSY-LE-CUTTE
Montants en euros

Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1

Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,4509	54,11	0,4552	54,62	1%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	0,9632	115,58	0,9722	116,66	1%
Part proportionnelle Communale	0,3200	38,40	0,3200	38,40	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0800	9,60	0,0800	9,60	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	0%
Sous-Total HT	2,1841	262,09	2,2074	264,88	1,06%
TVA (5,5%)	0,12	14,42	0,1214	14,57	1,06%
Prix de l'eau potable TTC	2,30	276,51	2,3288	279,45	1,06%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part proportionnelle Délégitaire	1,4593	175,12	1,4661	175,93	0%
Part Syndicale	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	0%
Sous-Total HT	1,9843	238,12	1,9911	238,93	0%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1389	16,67	0,1991	23,89	43%
Prix de l'assainissement TTC	2,1232	254,78	2,1902	262,83	3%
Montant total TTC	4,4274	531,29	4,5190	542,28	2%

Répartition de la facture d'eau 2014



- Eau potable
- Org. Publics
- TVA
- Part ass. Délégitaire
- Part Ass. SIARCE

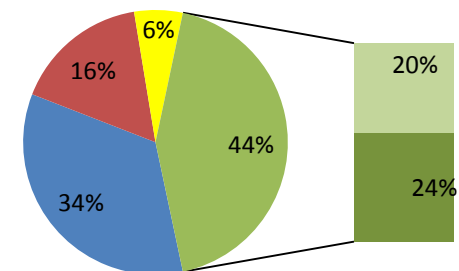


Corbeil-Essonnes

Facture-type 120 m3
Corbeil-Essonnes
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,4237	50,84	-	-	-100%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	1,5267	183,20	1,6550	198,60	8%
Part proportionnelle Communale	0,1240	14,88	-	-	-100%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0700	8,40	0,0700	8,40	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,4000	48,00	0,4000	48,00	0%
Voies navigables de France eau	0,0190	2,2800	0,0190	2,2800	0%
Sous-Total HT	2,5634	307,60	2,1440	257,28	-16%
TVA (5,5%)	0,1410	16,92	0,1179	14,15	-16%
Prix de l'eau potable TTC	2,7044	324,52	2,2619	271,43	-16%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	0,2292	27,50	0,2460	29,52	7%
Part Transport Traitement du Délégitaire	0,6678	80,14	0,7061	84,73	6%
Part Communale Collecte SIARCE	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6%
Sous-Total HT	2,3486	281,83	2,4042	288,50	2,37%
TVA (2013 - 7% 2014 - 10%)	0,1644	19,73	0,2404	20,20	2,37%
Prix de l'assainissement TTC	2,5130	301,56	2,6446	308,70	2,37%
Montant total TTC	5,2174	626,08	4,9065	580,13	-7%

Répartition de la facture d'eau 2014



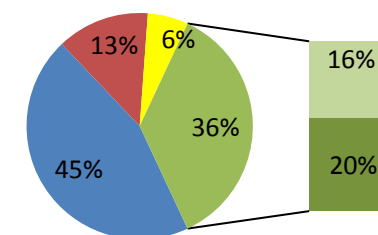


Echarcon

Facture-type 120 m3
Echarcon
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,4163	49,96	0,4273	51,28	3%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	1,9346	232,15	1,9584	235,01	1%
Part proportionnelle Communale	0,2200	26,40	0,2200	26,40	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0800	9,60	0,0800	9,60	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	0%
Sous-Total HT	3,0209	362,51	3,0657	367,89	1%
TVA (5,5%)	0,1662	19,94	0,1686	20,23	1%
Prix de l'eau potable TTC	3,1871	382,45	3,2343	388,12	1%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2960	35,52	0,2460	29,52	-17%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,6678	80,14	0,7061	84,73	6%
Part Communale Collecte SIARCE	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6%
Sous-Total HT	2,4154	289,85	2,4042	288,50	-0,46%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1691	20,29	0,2404	20,20	-0,46%
Prix de l'assainissement TTC	2,5845	310,14	2,6446	308,70	-0,46%
Montant total TTC	5,7716	692,59	5,8790	696,82	1%

Répartition de la facture d'eau 2013



- Eau
- Org. Publics
- TVA
- Part ass. Déléataire
- Part Ass. SIARCE

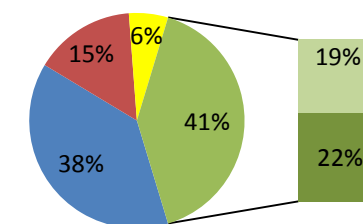


Fontenay-le-Vicomte

**Facture-type 120 m3
Fontenay Le Vicomte
Montants en euros**

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	-		0,5767	69,20	#DIV/0!
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire		-	1,0685	128,22	#DIV/0!
Part proportionnelle Communale		-	0,3300	39,60	#DIV/0!
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau		-	0,0939	11,27	#DIV/0!
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau		-	0,3800	45,60	#DIV/0!
Voies navigables de France eau		-		-	0%
Sous-Total HT	-	-	2,4491	293,89	#DIV/0!
TVA (5,5%)	-	-	0,1347	16,16	#DIV/0!
Prix de l'eau potable TTC	-	-	2,5838	310,05	#DIV/0!
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2424	29,09	0,2460	29,52	1%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,6678	80,14	0,7061	84,73	6%
Part Communale Collecte SIARCE	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6%
Sous-Total HT	2,3618	283,42	2,4042	288,50	1,80%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1653	19,84	0,2404	20,20	1,80%
Prix de l'assainissement TTC	2,5271	303,26	2,6446	308,70	1,80%

Répartition de la facture d'eau 2014



- Eau
- Org. Publics
- TVA
- Part ass. Déléataire
- Part Ass. SIARCE

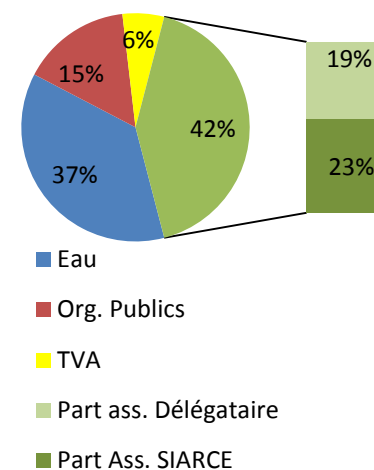


Mennecy

Facture-type 120 m3
Mennecy
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,4163	49,96	0,4273	51,28	3%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	1,2372	148,46	1,2254	147,05	-1%
Part proportionnelle Communale	0,1840	22,08	0,1840	22,08	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0720	8,64	0,0720	8,64	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau	0,0150	1,8000	0,0150	1,8000	0%
Sous-Total HT	2,2945	275,34	2,3037	276,45	0%
TVA (5,5%)	0,1262	15,14	0,1267	15,20	0%
Prix de l'eau potable TTC	2,4207	290,49	2,4304	291,65	0%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2292	27,50	0,2460	29,52	7%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,6678	80,14	0,7061	84,73	6%
Part Communale Collecte SIARCE	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6%
Sous-Total HT	2,3486	281,83	2,4042	288,50	2,37%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1644	19,73	0,2404	20,20	2,37%
Prix de l'assainissement TTC	2,5130	301,56	2,6446	308,70	2,37%
Montant total TTC	4,9337	592,05	5,0751	600,35	1%

Répartition de la facture d'eau 2014



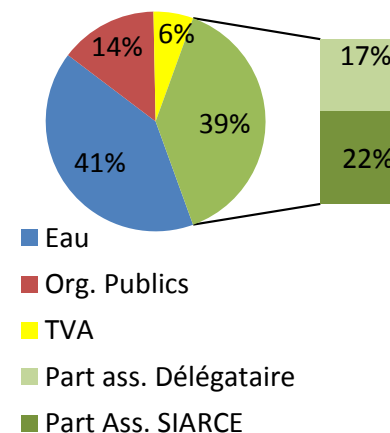


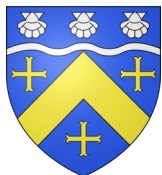
Vert-le-Petit

Facture-type 120 m3
Vert-Le-Petit
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,6345	76,14	0,4238	50,85	-33%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	1,5219	182,63	1,5658	187,90	3%
Part proportionnelle Communale	0,1486	17,83	0,1486	17,83	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0642	7,70	0,0642	7,70	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	0%
Sous-Total HT	2,7392	328,70	2,5824	309,88	-6%
TVA (5,5%)	0,1507	18,08	0,1420	17,04	-6%
Prix de l'eau potable TTC	2,8899	346,78	2,7244	326,93	-6%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,2257	27,08	0,2424	27,08	0%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,6678	80,14	0,6956	80,14	0%
Part Communale Collecte SIARCE	0,2250	27,00	0,2250	27,00	0%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0080	0,96	0,0080	0,96	0%
Sous-Total HT	2,3451	281,41	2,3896	281,41	0,00%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1642	19,70	0,2390	19,70	0,00%
Prix de l'assainissement TTC	2,5092	301,11	2,6285	301,11	0,00%
Montant total TTC	5,3991	647,89	5,3529	628,03	-3%

Répartition de la facture d'eau 2013



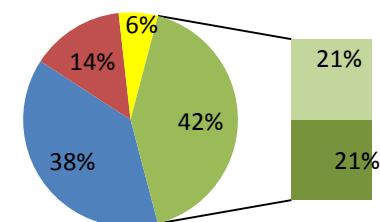


Ormoy

Facture-type 120 m3
Ormoy
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,3930	47,16	0,4018	48,22	2%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	1,5346	184,15	1,5691	188,29	2%
Part proportionnelle Communale	0,1400	16,80	0,1400	16,80	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0720	8,64	0,0720	8,64	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau	0,0150	1,8000	0,0150	1,8000	0%
Sous-Total HT	2,5246	302,95	2,5779	309,35	2%
TVA (5,5%)	0,1389	16,66	0,1418	17,01	2%
Prix de l'eau potable TTC	2,6635	319,61	2,7197	326,37	2%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Déléataire	0,4460	53,52	0,4546	54,55	2%
Part Transport Traitement du Déléataire	0,6678	80,14	0,7061	84,73	6%
Part Communale Collecte - collectivité	0,4400	52,80	0,2250	27,00	-49%
Part Syndicale Transport Traitement	0,9186	110,23	0,9186	110,23	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	0,0080	0,96	0,0085	1,02	6%
Sous-Total HT	2,7804	333,65	2,6128	313,54	-6,03%
TVA (2013 - 7% 2014 - 10%)	0,1946	23,36	0,2613	21,95	-6,03%
Prix de l'assainissement TTC	2,9750	357,00	2,8741	335,48	-6,03%
Montant total TTC	5,6385	676,62	5,5938	661,85	-2%

Répartition de la facture d'eau 2014





Itteville

Facture-type 120 m3
Itteville
Montants en euros

Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1

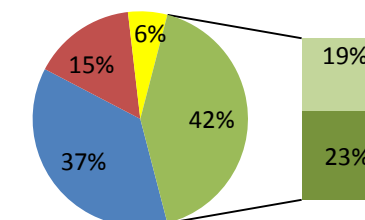
Eau potable

Abonnement					
Part fixe Déléguataire	-		0,5750	69,00	#DIV/0!
Consommation					
Part proportionnelle Déléguataire		-	-	-	#DIV/0!
Part proportionnelle Communale		-	1,4500	174,00	#DIV/0!
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau		-	0,0670	8,04	#DIV/0!
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau		-	0,3700	44,40	#DIV/0!
Voies navigables de France eau		-	-	-	#DIV/0!
Sous-Total HT	-	-	2,4620	295,44	#DIV/0!
TVA (5,5%)	-	-	0,1354	16,25	#DIV/0!
Prix de l'eau potable TTC	-	-	2,5974	311,69	#DIV/0!

Collecte et traitement des eaux usées

Part Collecte du Déléguataire		-	-	-	#DIV/0!
Part Transport Traitement du Déléguataire		-	-	-	#DIV/0!
Part Communale Collecte SIARCE		-	1,3000	156,00	#DIV/0!
Part Syndicale Transport Traitement		-	1,3310	159,72	#DIV/0!
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau		-	0,3000	36,00	#DIV/0!
Voies navigables de France Assainissement		-	-	-	#DIV/0!
Sous-Total HT	-	-	2,9310	351,72	#DIV/0!
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	-	-	0,2931	24,62	#DIV/0!
Prix de l'assainissement TTC	-	-	3,2241	376,34	#DIV/0!
Montant total TTC	-	-	5,8215	688,03	#DIV/0!

Répartition de la facture d'eau
2014



- Eau
- Org. Publics
- TVA
- Part ass. Déléguataire
- Part Ass. SIARCE

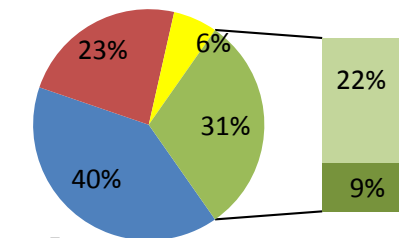


Champcueil

Facture-type 120 m3
Champcueil
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement				30,9	
Part fixe Déléataire	-		0,2575		#DIV/0!
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire		-	0,9850	118,20	#DIV/0!
Part proportionnelle Communale		-	0,3300	39,60	#DIV/0!
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau		-	0,0962	11,54	#DIV/0!
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau		-	0,3700	44,40	#DIV/0!
Voies navigables de France eau		-		-	0%
Sous-Total HT	-	-	2,0387	244,64	#DIV/0!
TVA (5,5%)	-	-	0,1121	13,46	#DIV/0!
Prix de l'eau potable TTC	-	-	2,1508	258,10	#DIV/0!
Collecte et traitement des eaux usées					
Part fixe Déléataire	0,1698	20,38	0,1740	20,88	
Part Collecte du Déléataire	0,7159	85,91	0,1875	22,50	-74%
Part Transport Traitement du Déléataire	-	-	0,5374	64,49	#DIV/0!
Part Communale	0,2700	32,40	0,2700	32,40	0%
Part Syndicale	0,0100	1,20	0,0100	1,20	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	#DIV/0!
Sous-Total HT	1,2959	155,51	1,3049	156,59	0,69%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,0907	10,89	0,1305	10,96	0,69%
Prix de l'assainissement TTC	1,3866	166,40	1,4354	167,55	0,69%
Montant total TTC	1,3866	166,40	3,5862	425,65	156%

Répartition de la facture d'eau
2014

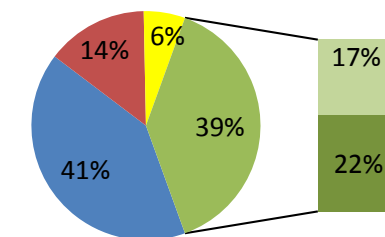


- Eau
- Org. Publics
- TVA
- Part ass. Déléataire
- Part Ass. SIARCE

Chevannes

Facture-type 120 m3 Chevannes Montants en euros	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement				30,9	
Part fixe Déléataire	-		0,2575		#DIV/0!
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire		-	0,9850	118,20	#DIV/0!
Part proportionnelle Communale		-	0,3300	39,60	#DIV/0!
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau		-	0,0962	11,54	#DIV/0!
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau		-	0,3700	44,40	#DIV/0!
Voies navigables de France eau		-		-	0%
Sous-Total HT	-	-	2,0387	244,64	#DIV/0!
TVA (5,5%)	-	-	0,1121	13,46	#DIV/0!
Prix de l'eau potable TTC	-	-	2,1508	258,10	#DIV/0!
Collecte et traitement des eaux usées					
Part fixe Déléataire			0,1740	20,88	
Part Collecte du Déléataire			0,3986	47,83	#DIV/0!
Part Transport Traitement du Déléataire			0,5374	64,49	#DIV/0!
Part Communale			0,7300	87,60	#DIV/0!
Part Syndicale			0,0100	1,20	#DIV/0!
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau			0,3000	36,00	#DIV/0!
Voies navigables de France Assainissement				-	#DIV/0!
Sous-Total HT	-	-	1,9760	237,12	#DIV/0!
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	-	-	0,1976	16,60	#DIV/0!
Prix de l'assainissement TTC	-	-	2,1736	253,72	#DIV/0!
Montant total TTC	-	-	4,3244	511,82	#DIV/0!

Répartition de la facture d'eau 2013



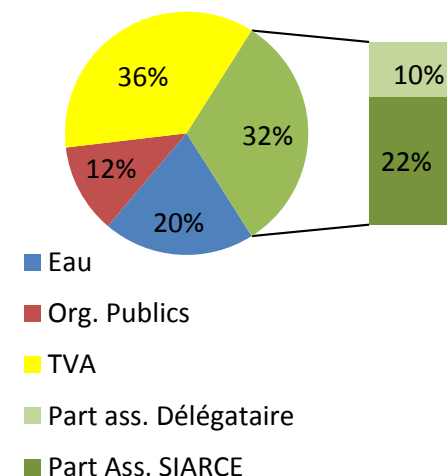
Nainville les Roches

**Facture-type 120 m3
Naiville les Roches
Montants en euros**

Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
120		120		
Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1

Eau potable				
Abonnement				34,6
Part fixe Déléataire	-		0,2883	#DIV/0!
Consommation				
Part proportionnelle Déléataire		-	0,9850	118,20
Part proportionnelle Communale		-	0,3300	39,60
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau		-	0,0962	11,54
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau		-	0,3700	44,40
Voies navigables de France eau		-		0%
Sous-Total HT	-	-	2,0695	248,34
TVA (5,5%)	-	-	0,1138	13,66
Prix de l'eau potable TTC	-	-	2,1834	262,00
Collecte et traitement des eaux usées				
Part fixe Déléataire			0,1740	20,88
Part Collecte du Déléataire			0,4578	54,94
Part Transport Traitement du Déléataire			0,5374	64,49
Part Communale			0,9162	109,94
Part Syndicale			0,0100	1,20
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau			0,3000	36,00
Voies navigables de France Assainissement				#DIV/0!
Sous-Total HT	-	-	2,2214	266,57
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	-	-	0,2221	18,66
Prix de l'assainissement TTC	-	-	2,4435	285,23
Montant total TTC	-	-	4,6269	547,23

Répartition de la facture d'eau 2014

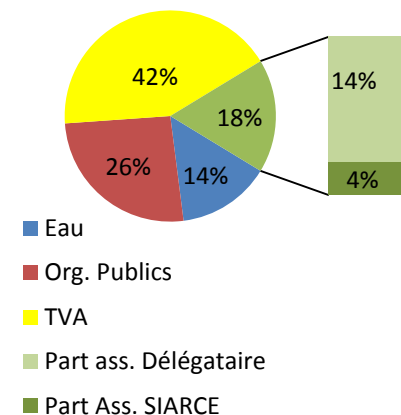


SIA de la région de la Ferté Alais

**Facture-type 120 m3
La Ferté Alais
Montants en euros**

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,4320	51,84	0,4430	53,16	3%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	0,6887	82,64	0,7062	84,74	3%
Part proportionnelle Communale	0,0563	6,76	0,0563	6,76	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0851	10,21	0,1277	15,32	50%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	0%
Sous-Total HT	1,6321	195,85	1,7132	205,58	4,97%
TVA (5,5%)	0,09	10,77	0,0942	11,31	4,97%
Prix de l'eau potable TTC	1,72	206,62	1,8074	216,89	4,97%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Fixe du Délégitaire	0,0980	11,76	0,1010	12,12	3%
Part Collecte du Délégitaire	0,8345	100,14	0,8579	102,95	
Part Syndicale	0,3073	36,88	0,3073	36,88	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement		-		-	0%
Sous-Total HT	1,5398	184,78	1,5662	187,94	2%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1078	12,93	0,1096	13,16	2%
Prix de l'assainissement TTC	1,6476	197,71	1,6758	201,10	2%
Montant total TTC	3,3695	404,33	3,4833	417,99	3%

Répartition de la facture d'eau 2014



SIA de Boutigny-sur-Essonne, Vayres-sur-Essonne

**Facture-type 120 m3
Corbeil-Essonnes
Montants en euros**

Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
120		120		
Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1

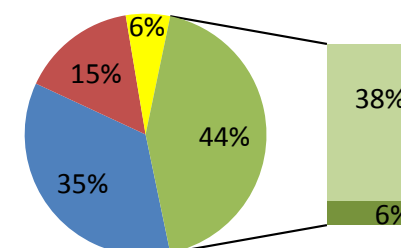
Eau potable

Abonnement					
Part fixe Déléataire	0,4574	54,89	0,4587	55,04	0%
Consommation					
Part proportionnelle Déléataire	0,7418	89,02	0,7649	91,79	3%
Part proportionnelle Communale	0,5864	70,37	0,5658	67,90	-4%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1050	12,60	0,1050	12,60	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau	-	-	-	-	#DIV/0!
Sous-Total HT	2,2606	271,27	2,2744	272,92	1%
TVA (5,5%)	0,1243	14,92	0,1251	15,01	1%
Prix de l'eau potable TTC	2,3850	286,19	2,3995	287,93	1%

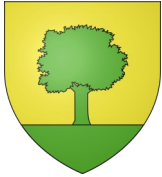
Collecte et traitement des eaux usées

Part Collecte du Déléataire	1,9003	228,04	1,9200	230,40	1%
Part Transport Traitement du Déléataire		-		-	#DIV/0!
Part Communale Collecte SIARCE	0,2952	35,42	0,2888	34,66	-2%
Part Syndicale Transport Traitement		-		-	#DIV/0!
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Voies navigables de France Assainissement	-	-	-	-	#DIV/0!
Sous-Total HT	2,4955	299,46	2,5088	301,06	0,53%
TVA (2013 - 7% 2014 - 10%)	0,1747	20,96	0,2509	21,07	0,53%
Prix de l'assainissement TTC	2,6702	320,42	2,7597	322,13	0,53%
Montant total TTC	5,0551	606,62	5,1591	610,06	1%

Répartition de la facture d'eau 2014



- Eau
- Org. Publics
- TVA
- Part ass. Déléataire
- Part Ass. SIARCE

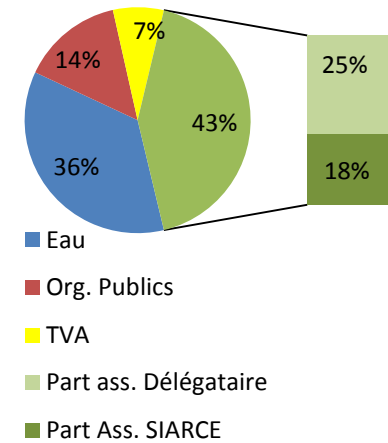


Maisse

Facture-type 120 m3
Maisse
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation N/N-1
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,3368	40,41	0,3409	40,91	1%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	1,1288	135,46	1,1428	137,14	1%
Part proportionnelle Communale	0,4573	54,88	0,4573	54,88	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,1100	13,20	0,1100	13,20	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau		-		-	0%
Sous-Total HT	2,4029	288,34	2,4310	291,72	1%
TVA (5,5%)	0,1322	15,86	0,1337	16,04	1%
Prix de l'eau potable TTC	2,5350	304,20	2,5647	307,77	1%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	0,2389	28,67	0,2412	28,94	1%
Part Traitement du Délégitaire	1,0352	124,22	1,1057	132,68	7%
Part Syndicale Collecte	0,7622	91,46	0,7622	91,46	0%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32	0,2027	24,32	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Sous-Total HT	2,5390	304,68	2,6118	313,42	2,87%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1777	21,33	0,2612	31,34	46,95%
Prix de l'assainissement TTC	2,7167	326,01	2,8730	344,76	5,75%
Montant total TTC	5,2517	630,21	5,4377	652,52	4%

Répartition de la facture d'eau 2014

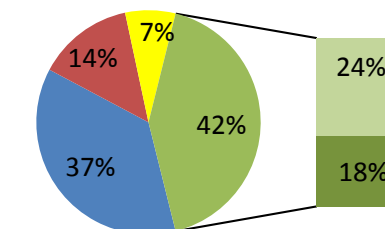


Gironville-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux et Prunay-sur-Essonne

Facture-type 120 m3
Gironville-sur-Essonne
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,3266	39,19	0,3284	39,41	1%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	0,9810	117,72	0,9867	118,40	1%
Part proportionnelle Syndicale	0,6936	83,23	0,6936	83,23	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0800	9,60	0,0800	9,60	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	0%
Voies navigables de France eau		-		-	0%
Sous-Total HT	2,4512	294,14	2,4687	296,25	1%
TVA (5,5%)	0,1348	16,18	0,1358	16,29	1%
Prix de l'eau potable TTC	2,5860	310,32	2,6045	312,54	1%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	0,1852	22,22	0,2420	29,04	31%
Part Traitement du Délégitaire	1,0352	124,22	1,1057	132,68	7%
Part Syndicale Collecte	1,0062	120,74	0,7622	91,46	-24%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32	0,2027	24,32	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Sous-Total HT	2,7293	327,52	2,6126	313,51	-4,28%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1911	22,93	0,2613	31,35	36,75%
Prix de l'assainissement TTC	2,9204	350,44	2,8739	344,86	-1,59%
Montant total TTC	5,5063	660,76	5,4784	657,40	-1%

Répartition de la facture d'eau 2014

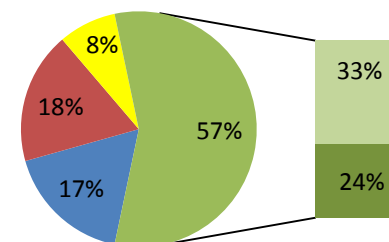


Boigneville

Facture-type 120 m3
Boigneville
Montants en euros

	Janvier 2013 (N-1)		Janvier 2014 (N)		Variation
	120		120		
	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	Prix unitaire HT au m3	Montant 120m3 HT	N/N-1
Eau potable					
Abonnement					
Part fixe Délégitaire	0,1083	13,00	0,1083	13,00	0%
Consommation					
Part proportionnelle Délégitaire	-	-	-	-	#DIV/0!
Part proportionnelle Syndicale	0,6000	72,00	0,6000	72,00	0%
Redevance Préservation de la ressource de l'Agence de l'eau	0,0600	7,20	0,0600	7,20	0%
Redevance Lutte contre la pollution de l'Agence de l'eau	0,3700	44,40	0,3800	45,60	3%
Voies navigables de France eau		-		-	0%
Sous-Total HT	1,1383	136,60	1,1483	137,80	1%
TVA (5,5%)	0,0626	7,51	0,0632	7,58	1%
Prix de l'eau potable TTC	1,2009	144,11	1,2115	145,38	1%
Collecte et traitement des eaux usées					
Part Collecte du Délégitaire	0,1852	22,22	0,2420	29,04	31%
Part Traitement du Délégitaire	1,0352	124,22	1,1057	132,68	7%
Part Syndicale Collecte	1,0062	120,74	0,7622	91,46	-24%
Part Syndicale Traitement	0,2027	24,32	0,2027	24,32	0%
Redevance Modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'eau	0,3000	36,00	0,3000	36,00	0%
Sous-Total HT	2,7293	327,52	2,6126	313,51	-4,28%
TVA (7% pour 2013, 10% pour 2014)	0,1911	22,93	0,2613	31,35	36,75%
Prix de l'assainissement TTC	2,9204	350,44	2,8739	344,86	-1,59%
Montant total TTC	4,1213	494,56	4,0854	490,24	-1%

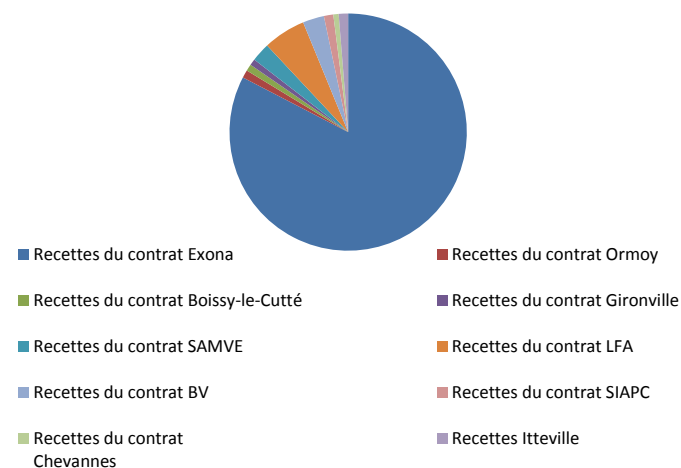
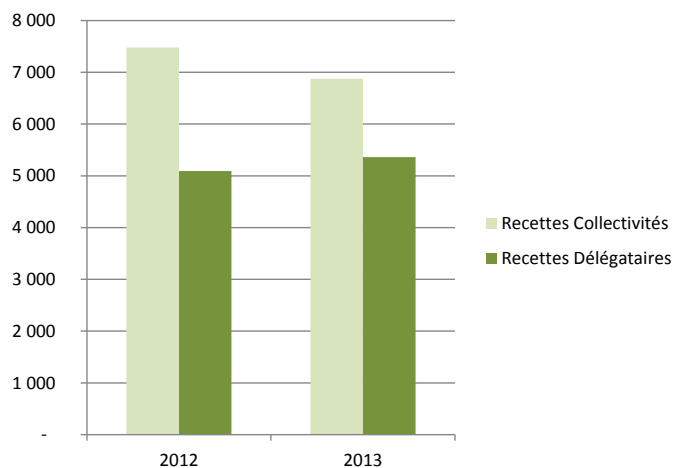
Répartition de la facture d'eau
2014



- Eau
- Org. Publics
- TVA
- Part ass. Délégitaire
- Part Ass. SIARCE

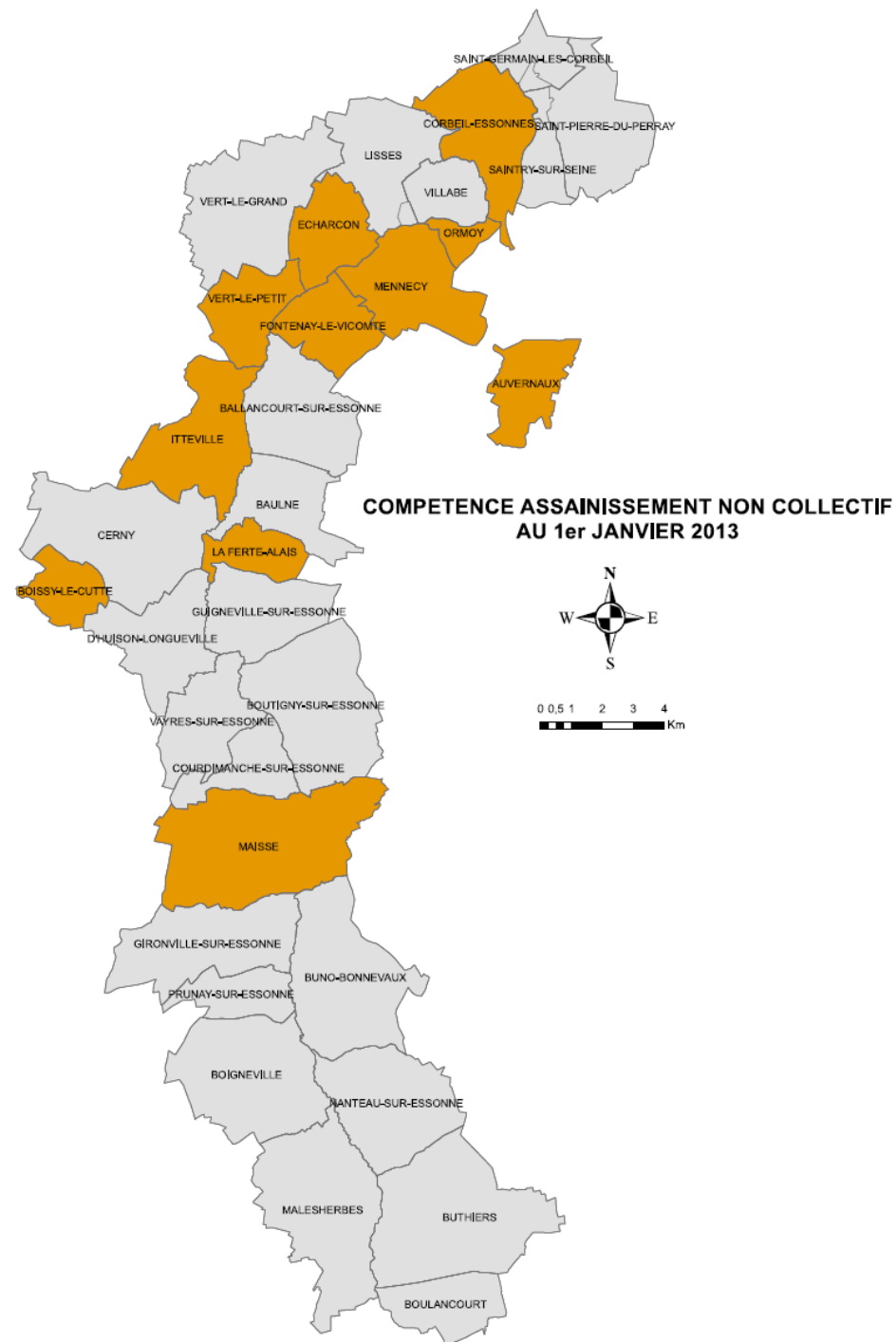
IV- Le prix de l'eau - Les recettes associées

Recettes du liés aux contrat d'assainissement											
En K€	Recettes totales	Recettes du contrat Exona	Recettes du contrat Ormoy	Recettes du contrat Boissy-le-Cutté	Recettes du contrat Gironville	Recettes du contrat SAMVE	Recettes du contrat LFA	Recettes du contrat BV	Recettes du contrat SIAPC	Recettes du contrat Chevannes	Recettes Itteville
2012	12 570	10 734	145	109	78	283	664	360	149	85	-
2012 - Recettes Déléguaires	5 091	3 867	85	72	11	184	385	319	140	27	-
2012 - Recettes Collectivités	7 479	6 867	59	37	67	98	279	41	9	58	-
2013	12 237	10 241	133	114	107	317	716	361	158	90	159
2013 - Recettes Déléguaires. Dont :	5 360	3 999	88	81	20	222	446	323	151	29	-
<i>Forfait Eaux pluviales</i>	<i>427</i>	<i>340</i>	<i>27</i>	<i>9</i>	<i>6</i>	<i>10</i>	<i>-</i>	<i>36</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Partie proportionnelle eaux Usées</i>	<i>4 763</i>	<i>3 559</i>	<i>56</i>	<i>73</i>	<i>14</i>	<i>204</i>	<i>422</i>	<i>256</i>	<i>150,635</i>	<i>28,826</i>	
<i>Rémunération à la performance+ forfait Levitt</i>	<i>102</i>	<i>100</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>2</i>	<i>0</i>		
<i>Travaux exclusifs (branchements)</i>	<i>66</i>	<i>-</i>	<i>5</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>8</i>	<i>24</i>	<i>29</i>	<i>0</i>		
<i>Produits accessoires</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>1</i>	<i>-</i>	<i>0,053</i>	<i>0,146</i>	
2013 - Recettes Collectivités	6 877	6 242	44	33	86	95	270	38	8	61	159
<i>Redevance assainissement</i>	<i>5 185</i>	<i>4 438</i>	<i>44</i>	<i>9</i>	<i>86</i>	<i>95</i>	<i>270</i>	<i>38</i>	<i>7,658</i>	<i>61,349</i>	<i>135</i>
<i>Autre recettes (primes épuration, PFAC, forfait branchement...)</i>	<i>996</i>	<i>956</i>		<i>16</i>							<i>24</i>
<i>Autres recettes réelles</i>	<i>130</i>	<i>130</i>		<i>0</i>							<i>-</i>
<i>Autres recettes d'ordre</i>	<i>724</i>	<i>717</i>		<i>7</i>							<i>-</i>



V– L'assainissement non collectif

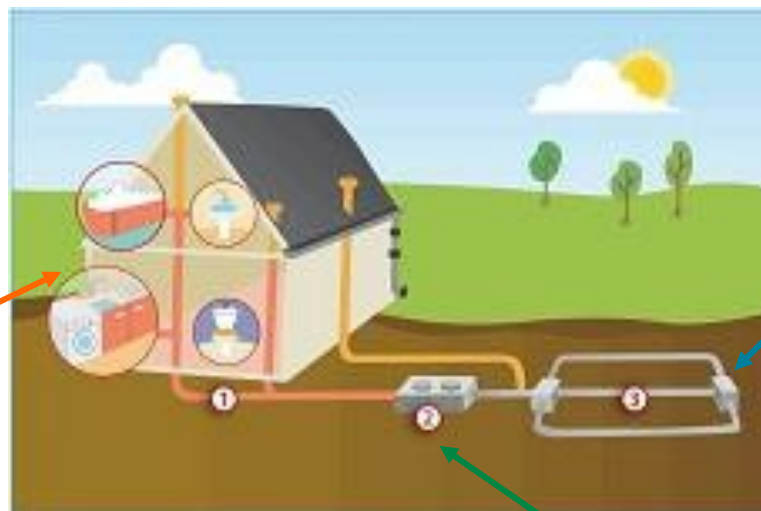
V. 1 Le périmètre



V.2—ANC—Présentation

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux usées. Ces dispositifs concernent les immeubles qui ne sont pas desservis par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.



Les installations privées

Ce maillon comprend l'ensemble des équipements qui participent à l'évacuation des eaux usées situées en domaine privé (ex : douche, lavabo, canalisations d'assainissement intérieures).

Le traitement

Les eaux usées sont par la suite acheminées vers le traitement où l'élimination de la pollution est assurée par dégradation biochimique (activité microbologique) des eaux grâce au passage dans un réacteur naturel constitué soit par un sol naturel, soit par un sol reconstitué (massif de sable)

Le prétraitement

Les eaux usées domestiques sont prétraitées dans une fosse toutes eaux qui permet la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées, la rétention des éléments flottants et une première étape de dégradation.

V.3—ANC—Bilan des installations

La Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 a imposé aux communes de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). Le SPANC contrôle la conception, l'implantation et la réalisation de tout dispositif neuf d'Assainissement Non Collectif (ANC) et réalise le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations existantes. Il peut prendre en charge l'entretien des installations d'ANC et a l'obligation d'effectuer un diagnostic au plus tard le 31 décembre 2012.

Entre 2005 et 2013, 11 communes ont délégué la compétence ANC au SIARCE qui a créé un SPANC.

a. Données chiffrées et exploitation du service.

L'indice de mise en œuvre est calculé en fonction des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif et des éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif.

Communes	Date de transfert des compétences	Nombre d'habitations En ANC	Nombre d'habitations En ANC non raccordable	Indice de mise en œuvre de l'ANC	Taux de conformité des dispositifs d'ANC contrôlés
Echarcon	17/04/2005	11	10	Tous les contrôles n'ont pas été réalisés en raison du refus de certains propriétaires, de maisons inhabitées, etc. L'indice de mise en œuvre est de 100 sur 140.	63%
Corbeil-Essonnes	01/01/2007	72	4		4%
Fontenay-le-Vicomte	24/03/2005	20	20		35%
Ormoy	16/04/2006	5	3		33%
Menecy	01/01/2009	22	4		75%
Vert-le-Petit	31/05/2005	14	7		33%
Auvernaux	15/02/2006	5	5		80%
Boissy-le-Cutté	24/11/2005	18	15		43%
La Ferté-Alais	04/07/2005	10	4		30%
Maise	18/03/2006	35	33		45%
Itteville	01/01/2013	308	308		88%
Total :	-	520	413		

V.4—ANC—Tarifs

b. Tarif du contrôle de l'assainissement non collectif.

Le montant de la redevance voté par l'assemblée délibérante relative au diagnostic des assainissements non collectifs (ANC) s'élève à 55,40 € TTC par installation existante au 1er janvier 2013. Une prestation de 201,65 € TTC est demandée pour les installations neuves (deux contrôles sont réalisés) ou réhabilitées (suite à une non-conformité).

Le Comité Syndical a délibéré sur les tarifs de l'assainissement non collectif le 13 décembre 2012.

c. Recettes d'exploitation du service.

	2010	2011	2012	2013
Recettes totales du service (en €)	21 893	9 481	10 245	6 648
Recettes liée à l'exécution du service (en €)	5 615	7 207	6 737	6 648
Installations concernées	105	132	119	118



VI. Synthèse des actions du SIARCE



VI. Synthèse des actions du SIARCE

a- Les travaux réalisés par le SIARCE en 2013

Principaux travaux réalisés par le SIARCE en 2013

Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € TTC)	Linéaires (en ml)
Rue de la montagne des glaises à Corbeil Essonnes	Renouvellement	EU	222 000	207
Quai Bourgoin à Corbeil Essonnes	Création	EU	249 700	240
Parc du Bellay à Echarcon	Renouvellement	Eu et EP	84 000	150
Requalification du quartier Montconseil à Corbeil Essonnes	Renouvellement	EP et EP		264
Rue de la Gare à Itteville	Création	EU	443 004	720
Rénovation de plusieurs postes de refoulements à Itteville	Renouvellement	EU	120	-
Réhabilitation sur diverses rues des réseaux EU-EP à Itteville	Réhabilitation	EU et EP	194	610

La liste des travaux présentée dans le tableau ci-dessus n'est pas exhaustive.

b- Le taux de renouvellement

Calcul du taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Linéaire en kml	Exona	Itteville	Boissy-le-Cutté	TOTAL 2013
Linéaire de réseaux	217,12	26,40	5,92	249,44
Linéaire renouvelé en 2012	3,31		-	3
Linéaire renouvelé en 2013	0,86	1,34	-	2,20
Taux moyens de renouvellement des réseaux de collecte des eaux	0,96%	5,08%	0,00%	1,10%

Le taux de renouvellement n'est calculé que pour les territoire géré par le SIARCE. L'indice D253.2 prévoit que le calcul présente une moyenne sur les 5 dernières année. Néanmoins, ici la moyenne est faite sur l'historique connu en fonction de la date de la délégation de la compétence par les communes au SIARCE.

Le détail du calcul de cet indicateur est fourni en annexe du présent document

IV. Synthèse des actions du SIARCE

c- Les projets et études prévues pour les années à venir

Principaux travaux prévus pour les années à venir				
Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € TTC)	Linéaires (en ml)
Rénovation des réseaux d'eaux usées quartier Levitt à Mennecy	Etude et travaux	EU	34 000 000	45 000
Moulin Galant à Corbeil Essonnes	Etude et travaux	EU	4 500 000	
Avenue Jean Jaurès à Corbeil Essonnes	Création	EU	450 000	150
Secteur des Longaines set sentier des trois carreaux à Corbeil Essonnes	Création	Eu et EP	450 000	150
Allée Bourgoin à Saintry sur seine et quai des platanes à Saint Pierre du Perray	Renouvellement	EU	443 000	1 000
Allée des Séquoias à Mennecy	Renouvellement	EU	400 000	50
Avenue Darblay à Mennecy	Redimensionnement	EP	700 000	400
Bâche de rétention au Poste Villoison à Ormoy	Création	Poste	600 000	
Rue des champs à Boissy le Cutté	Création	EU	140 000	140
Création d'un réseau d'eaux usées sur le Hameau d'Aubin (travaux effectué sur 2013-2014)		EU	1 252 000	2 468
Rue Sacha Guitry à la Ferté-Alais	Renouvellement	EP		
Chemin de la pente de Bray à Cerny	Renouvellement	EU		600
Rue de la cote Sainte Anne à Cerny	Renouvellement	EU		100
Réalisation du Schéma directeur d'assainissement de la Ferté-Alais	Etude	EU		
Réalisation du Schéma directeur d'assainissement de la Boissy-le-Cutté	Etude	EU		

La liste présentée ci-dessus n'est pas exhaustive.

Ce tableau est un extrait du programme pluri annuel de travaux réalisé par la direction assainissement et réseaux du SIARCE en fonction des problématiques portées à sa connaissance (projet communaux, défaillance, sous dimensionnement, vieillissement...).

Elle est donc susceptible d'évoluer dans les années à venir en fonction des événements (incidents, casses, projets communaux, schémas directeurs...) certains des projets de cette liste pourront en effet être décalés en fonction des urgences.

IV. Synthèse des actions du SIARCE

D- Les actions menées par le SIARCE

Au-delà des compétences d'exploitation déléguées par les contrats d'affermage aux sociétés délégataires, le SIARCE réalise un certain nombre de prestations relatives aux réseaux d'assainissement, notamment : l'instruction des déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), des permis de construire pour la partie assainissement, des dégrèvements pour fuites après compteur, les autorisations de raccordement, les contrôles de conformité.

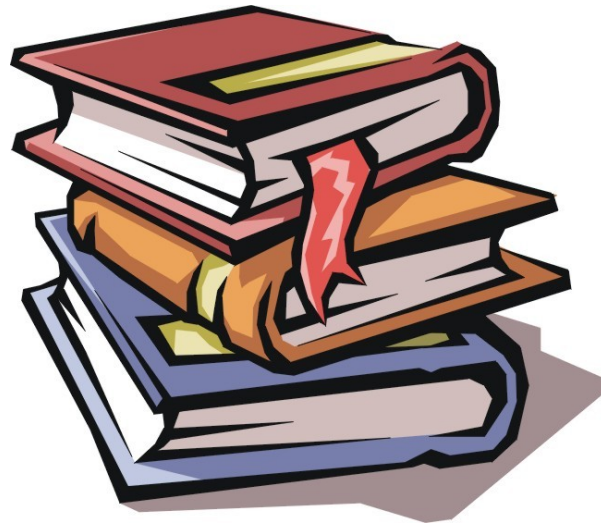
	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2013/2012
DICT	605	1 007	1 200	643	543	-16%
Permis de construire	382	433	446	453	421	-7%
Autorisations de raccordement + Demandes de branchement	68	81	68	77	76	-1%
Dégrèvements	57	63	57	74	52	-30%
Contrôles de conformité	198	484	675	666	882	32%

A compter de 2012, le SIARCE reçoit les DT et les DICT sur les communes où les réseaux ne sont pas en délégation de service public (marchés de prestation de service) uniquement, c'est-à-dire à Cerny et à La Ferté-Alais pour les réseaux d'eaux pluviales, Itteville pour les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales et à Echarcon pour le réseau d'éclairage public.

Le nombre de contrôles de conformité a augmenté en 2013 car deux campagnes ont été lancées en 2013 une à Echarcon et l'autre à Corbeil-Essonnes.

Remarque : Ces chiffres ne tiennent pas compte des nouveaux périmètres car les SIARCE ne gèrent pas ces périmètres en 2013

Glossaire



Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

1. Les indicateurs de performances :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (0 à 100)

Objectif : Evaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale, et suivre leur évolution

Calcul : La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

- 0 point : absence de plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ou plan très incomplet ;
- + 10 points : existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées ;
- + 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.

L'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :

+ 10 points : existence d'un inventaire des réseaux

+ 10 points : l'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons

Un total de 40 points est nécessaire pour que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 points : le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations sur à minima la moitié du linéaire total des réseaux.

+ 10 points : localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).

+ 10 points : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées ;

+ 10 points : le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ;

+ 10 points : l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage, désobstruction, renouvellement...);

+ 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.

+ 10 points : mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans).

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Objectif : L'indicateur mesure le niveau d'investissement du service dans la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement, en temps sec et en temps de pluie (hors pluies exceptionnelles).

Définition : Indice de 0 à 120 attribué selon l'état de la connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'assainissement en relation avec l'application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement.

Calcul : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A, B et C ci-dessous. Les indicateurs des tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points. Pour des valeurs de l'indice comprises entre 0 et 80, l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées, la valeur de l'indice correspondant à une progression dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

<u>A – Éléments communs à tous les types de réseaux</u>	OUI	NON
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20	0
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10	0
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20	0
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30	0
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10	0
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10	0
<u>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</u>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total.	10	0
<u>C – Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</u>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage.	10	0

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Taux de débordement dans les locaux des usagers

Objectif : Mesurer un nombre d'événements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisances, pollution). Quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Définition : L'indicateur est estimé à partir du nombre de demandes d'indemnisation présenté par des tiers, usagers ou non du service ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'individualisations est divisé par le nombre d'habitant desservis.

Calcul : Nombre de demande d'indemnisations déposées en vue d'un dédommagement / nombre d'habitants desservis x 1000.

Unité : Nombre par milliers d'habitants desservis.

Taux de réclamations écrites

Objectif : Traduction de manière synthétique du niveau de satisfaction des abonnés au service de l'assainissement.

Définition : Comptabiliser les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix. Cet indicateur intègre les réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées au règlement de service.

Calcul : Nombre de réclamation laissant une trace écrite / nombre d'abonnés x 1000.

Unité : Nombre par milliers d'abonnés.

Taux d'impayés sur l'exercice précédent

Objectif : Mesurer l'efficacité du recouvrement dans le respect de l'égalité de traitement.

Définition : Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Calcul : Montant d'impayés au titre de l'année N-1 au 31/12/N / chiffre d'affaire TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1 au 31/12/N x 100.

Unité : Sans dimension - pourcentage.

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Objectif : Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Définition : Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

Calcul :

<u>A – Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</u>	OUI	NON
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0
<u>B – Eléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif</u>		
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0

Unité : Sans dimension

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

2. Les indicateurs complémentaires :

Taux de desserte

- Objectif :** Mesurer la proportion d'abonnés raccordés aux réseaux d'eaux usées par rapport au nombre d'abonnés potentiel de la « zone assainissement collectif ».
- Définition :** Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées constitue le rapport entre le nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif dans l'agglomération d'assainissement au sens de l'article R 2224-6 du CGCT. Le taux de desserte ne peut être établi qu'après définition des zones d'assainissement collectif et non collectif. On estime qu'un abonné est desservi par un réseau d'assainissement dès lors qu'un réseau existe devant l'immeuble.
- Calcul :** Nombre d'abonnés raccordés / nombre d'abonnés potentiel de la zone assainissement collectif x 100.
- Unité :** Sans dimension - pourcentage.

Taux d'eaux claires parasites

- Objectif :** Evaluer la qualité des canalisations et leurs étanchéités, Evaluer la conformité des raccordements.
- Définition :** Les eaux claires parasites sont des eaux d'origine météoriques (pluie) ou permanentes (remontée de nappe) qui s'infiltrent dans les réseaux, soit au niveau des branchements lorsqu'ils sont mal raccordés, soit au niveau des canalisations lorsqu'elles ne sont plus étanches (vieillessement, pénétration de racines...).
- Calcul :** Résultat issu des campagnes de métrologie ou estimé de la façon suivante : (Volume d'effluents arrivant au système de traitement - Volume facturé assainissement) / Volume facturé assainissement.
- Unité :** Sans dimension - pourcentage.

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

Taux de désobstruction du réseau d'eaux usées

Objectif : Evaluer le bon écoulement des eaux usées et le fonctionnement du réseau.

Définition : Rapport entre le nombre d'intervention réalisée par l'exploitant pour désobstruer le réseau d'eaux usées en intervention curative et la longueur totale du réseau (hors branchements).

Calcul : Nombre de désobstruction / linéaire de réseau en km x 100.

Unité : Sans dimension - pourcentage.

Taux de désobstruction des branchements

Objectif : Evaluer le bon écoulement des eaux usées et le fonctionnement du réseau.

Définition : Rapport entre le nombre de désobstructions réalisées sur les branchements (partie publique ou privée) en intervention curative et le nombre total de branchements en service.

Calcul : Nombre de désobstruction / nombre total de branchements en service x 100.

Unité : Sans dimension - pourcentage.

Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (D253.2)

Objectif : Evaluer le renouvellement d'un périmètre.

Définition : Rapport entre le linéaire de renouvellement réalisées sur 5 dernières années multiplié par 100 et le linéaire de réseau total (hors partie publique de branchement) multiplié par 5.

Calcul : Linéaire renouvelé sur les 5 dernières années / (linéaire de réseaux (hors partie publique de branchement X20).

Unité : Sans dimension - pourcentage.

Glossaire : Définition des indicateurs de performance issus du décret du 2 mai 2007 et des indicateurs complémentaires nécessaires au suivi par la Collectivité

3. Les sigles et abréviations :

ANC : Assainissement Non Collectif

DBO₅ : Demande Biologique en Oxygène mesurée sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

EH : Equivalent Habitant

MES : Matières En Suspension

NTK : Azote de Kjeldhal

NGL : Azote Global

PRE : Participation pour Raccordement à l'Egout

Pt : Phosphore total

SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif